



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la
C.A.G.B. le :
24/09/2009

**Séance du jeudi 17 septembre 2009
qui s'est déroulée à la C.C.I.D du Doubs**

Visé par :
Le Directeur Général
Adjoint des services,
Laurent VAN
HERREWEGHE

PRESENCES

- liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté s'est réuni le jeudi 17 septembre 2009 à 18 heures 00 à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes :

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Geneviève VERRO comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 25 juin 2009.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

0.2 - Modification de délégués

A l'unanimité, le Conseil de Communauté élit M. BASSELIN comme membre titulaire de la Commission n°6 « Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

3.1 - Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel (SMPSI)

Le Conseil de Communauté prend connaissance des éléments présentés.

3.2 - Syndicat Mixte Lumière

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ces éléments.

3.3 - SAIEMB - Immobilier d'Entreprises (SAIEMB IE)

Le Conseil de Communauté prend connaissance des éléments présentés.

3.4 - Société d'équipement du département du Doubs (SedD)

Le Conseil de Communauté prend connaissance des éléments présentés.

3.5 - Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon Ouest (SMAIBO)

Le Conseil de Communauté prend connaissance des éléments présentés.

3.6 - Association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Grand Besançon (PLIE du Grand Besançon)

Le Conseil de Communauté prend connaissance des éléments présentés.

3.7 - Association Mission Locale Espace Jeunes

Le Conseil de Communauté prend connaissance des éléments présentés.

Commission n°04 : Développement durable, Environnement et Cadre de vie

4.1 - Association ATMO Franche-Comté

Le Conseil de Communauté prend connaissance des éléments présentés.

Commission n°05 : Culture, Tourisme et Sports

5.1 - Syndicat Mixte du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises de Nancray

Le Conseil de Communauté prend connaissance des éléments présentés.

Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets

6.1 - Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon (AudaB)

Le Conseil de Communauté prend connaissance des éléments présentés.

6.2 - Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SMSCoT)

Le Conseil de Communauté prend connaissance des éléments présentés.

Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux communes

↳ 8.1 - Etablissement Public Foncier du Doubs (EPF du Doubs)

Le Conseil de Communauté prend connaissance des éléments présentés.

↳ 8.2 - Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon-La Vèze (SMABLV)

Le Conseil de Communauté prend connaissance des éléments présentés.

Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

↳ 9.1 - Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets (SYBERT)

Le Conseil de Communauté prend connaissance des éléments présentés.

Questions diverses

↳ 10.1 - Communication du rapport d'activité 2008 de la CAGB

Le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport d'activité 2008 de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

↳ Question orale de M. Jean ROSSELOT au sujet de l'Avant-projet de loi relatif aux collectivités territoriales

M. le Président propose de demander aux membres des commissions n°6 « Prospective, préparation et accompagnement des grands projets » et n°8 « Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux Communes » :

- d'analyser les dispositions de l'Avant-projet de loi,
- de commencer à réfléchir à des propositions,
- d'inviter, dans les semaines à venir, une personne qualifiée à venir présenter aux élus les grands enjeux de la réforme.

EXTRAIT DU REGISTRE

des

délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 17 septembre 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Étaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 3.2), Geneviève VERRO **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET (jusqu'au rapport 3.2), Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 9.1), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 3.6), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA (jusqu'au rapport 6.2), Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN (à partir du rapport 9.1), Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Philippe GONON (jusqu'au rapport 3.1), Jean-Pierre GOVIGNAUX (jusqu'au rapport 8.1), Valérie HINCELIN, Solange JOLY (jusqu'au rapport 6.2), Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au rapport 3.6), Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Danièle POISSENOT (jusqu'au rapport 6.2), Françoise PRESSE (à partir du rapport 8.1), Béatrice RONZI (jusqu'au rapport 5.1), Jean ROSSELOT (à partir du rapport 8.1), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD (jusqu'au rapport 3.1), Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN (jusqu'au rapport 6.2), Nicole WEINMAN (jusqu'au rapport 6.2) **Beure :** Philippe CHANEY (jusqu'au rapport 3.4) **Boussières :** Roland DEMESMAY **Brailans :** Alain BLESSEMAILLE **Busy :** Philippe SIMONIN (à partir du rapport 8.2) **Chaleze :** Christophe CURTY **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Denis GALLET **Chaucenne :** Bernard VOUGNON (jusqu'au rapport 3.3) **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI (jusqu'au rapport 3.4) **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Grandfontaine :** François LOPEZ **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER (jusqu'au rapport 3.6) **Mamirolle :** Daniel HUOT, Didier MARQUER **Marchaux :** Bernard BECOULET (représenté par Mauricette JEANNIN), Brigitte VIONNET **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU (représenté par Séverine MONLLOR) **Morre :** Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport 4.1), Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET **Novillars :** Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 5.1), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 5.1) **Pelousey :** Catherine BARTHELET (jusqu'au rapport 3.4) **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE **Rancenay :** Michel LETHIER (à partir du rapport 9.1) **Roche lez Beauré :** Stéphane COURBET (à partir du rapport 8.2) **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON (jusqu'au rapport 3.5) **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Torpes :** Bernard LAURENT (jusqu'au rapport 4.1) **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 8.2) **Vorges les Pins :** Patrick VERDIER.

Étaient absents : **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL **Besançon :** Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOU, Françoise FELLMANN, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT **Beure :** Auguste KOELLER **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Champoux :** Thierry CHATOT **Chatillon le Duc :** Philippe GUILLAUME **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Gennes :** Jean SIMONDON **Grandfontaine :** Laurent SANSEIGNE **Miserey Salines :** Marcel FELT **Noironte :** Bernard MADOUX **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Claude OYTANA **Pirey :** Jacques COINTET **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILLIERE **Roche lez Beauré :** Jean-Pierre ISSARTEL **Thoraise :** Jean-Michel MAY.

Secrétaire de séance : Geneviève VERRO

Procurations de vote :

Mandants : J. CANAL, E. ALAUZET (à partir du rapport 3.3), T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, F. BRANGET, B. CYPRIANI, Y.-M. DAHOU, F. FELLMANN, A. GHEZALI, P. GONON (à partir du 3.2), J.-P. GOVIGNAUX (à partir du rapport 9.1), N. GUILLEMET, L. HAKKAR, M. JEANNIN, C. MICHEL, N. MOUNTASSIR, M. OMOURI, J. PANIER, F. PRESSE (jusqu'au rapport 8.2), B. RONZI (à partir du rapport 6.1), E. SASSARD (à partir du rapport 3.2), J. SCHIRRER, M.-N. SCHOELLER, C. THIEBAUT, B. ASTRIC, M. FELT, J.-M. CAYUELA (à partir du rapport 5.1), C. OYTANA, J. COINTET, M.-N. LATHUILLIERE, J.-M. MAY.

Mandataires : J.-P. BASSELIN, F. PRESSE (à partir du rapport 3.3), F. ALLEMANN, J. ROSSELOT, C. TISSIER, D. POISSENOT, E. DUMONT, F. MONNEUR, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du rapport 3.2), N. BODIN (à partir du rapport 9.1), M.-O. CRABBE-DIAWARA, M. LOYAT, C. GELIN, J.-J. DEMONET, V. HINCELIN, P. BONNET, J.-L. FOUSSERET, E. ALAUZET (jusqu'au rapport 8.2), H. AKODAD (à partir du rapport 6.1), C. VOIDEY (à partir du rapport 3.2), N. WEINMAN, S. JOLY, C. DEVESA, J.-P. DILLSCHNEIDER, D. JOLY, G. VALLET (à partir du rapport 5.1), C. BARTHELET, R. STEPOURJINE, A. AVIS, R. DEMESMAY.

**Grand
Besançon**



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté
Séance du 17 septembre 2009
à la CCI du Doubs

Ordre du jour :

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	7
Rapport n°0.1 – Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté.....	7
Rapport n°0.2 – Modification de délégués.....	8
Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux communes	9
Rapport n°8.2 – Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon – La Vèze (SMABLV).....	9
Rapport n°8.1 - Etablissement Public Foncier du Doubs (EPF du Doubs).....	13
Commission n°9 : Gestion des déchets ménagers et assimilés	15
Rapport n° 9.1 – Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des Déchets (SYBERT)	15
Commission n°03 – Economie, Emploi et Insertion	19
Rapport n°3.1 – Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel (SMPSI).....	19
Rapport n°3.2 – Syndicat Mixte Lumière	21
Rapport n°3.3 – SAIEMB – Immobilier d'Entreprises (SAIEMB IE).....	25
Rapport n°3.4 – Société d'équipement du département du Doubs (SedD).....	26
Rapport n°3.5 – Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon Ouest.....	27
Rapport n° 3.6 – Association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Grand Besançon (PLIE du Grand Besançon)	29
Rapport n°3.7 – Association Mission Locale Espace Jeunes	31
Commission n°4 : Développement durable, Environnement et Cadre de Vie.....	33
Rapport n°4.1 – Association ATMO Franche-Comté	33
Commission n°05 : Culture, Tourisme et Sports	35
Rapport n°5.1 – Syndicat Mixte du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises de Nancray	35
Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets	38
Rapport n°6.1 – Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon (AudaB).....	38
Questions diverses	46
Rapport n°10.1 – Communication du rapport d'activité 2008 de la CAGB	46

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
Conseil de Communauté
Séance du 17 septembre 2009

*(La séance est ouverte à 18 h 15 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET,
Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon)*

- : - : - : - : - : - : - : -

M. LE PRESIDENT.- On va pouvoir démarrer. Il y aura des questions orales que nous traiterons en fin de séance. Il faut rapprocher le micro. Donc j'ouvre la séance.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
--

Rapport n°0.1 – Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté

M. LE PRESIDENT.- Je nomme un secrétaire de séance qui pourrait être utilement Madame Geneviève VERRO, que j'ai sous les yeux. De toute façon, comme je dis à chaque fois, rassurez-vous, ce n'est pas très... voilà. Merci d'avoir accepté avec autant d'enthousiasme !

Marie-Noëlle SCHOELLER donne pouvoir à Solange JOLY,
THIEBAUT à DEVESA,
CYPRIANI à TISSIER,
BRANGET à ROSSELOT,
JEANNIN à GELIN,
OMOURI à BONNET,
SASSARD à VOIDEY,
PANIER à FOUSSERET,
FELMANN à DUMONT,
HAKKAR à LOYAT,
BENETEAU à ALLEMANN,
DAHOUÏ à POISSENOT,
SCHIRRER à Nicole WEINMAN,
CANAL à Jean-Pierre BASSELIN,

MAY à DEMESMAY,
FELT à JOLY Denis, pas Solange,
GUILLEMET à CRABBE-DIAWARA,
COINTET à Robert STEPOURJINE,
ASTRIC de Boussières à Jean-Paul DILLSCHNEIDER,
GHEZALI à MONNEUR,
Marie-Noëlle LATHUILIERE à André AVIS,
OYTANA à Catherine BARTHELET.
Et jusqu'à leur arrivée :
Nohzat MOUNTASSIR à Valérie HINCELIN,
Françoise PRESSE à Eric ALAUZET.

Je rappelle quand même, parce que là il y en a beaucoup, qu'il faut faire le maximum pour être là. Bon, je sais bien ce soir c'est un Conseil un peu différent puisque c'est un compte rendu des activités de nos SEM et autres, ce n'est pas un Conseil habituel, mais quand même, il est important.

Le quorum est très largement atteint, donc il n'y a pas de problème. Les pouvoirs, je viens de les annoncer.

Je dois vous demander s'il n'y a pas de problèmes avec le procès-verbal de la séance du Conseil de Communautés du 25 juin 2009, c'est sûrement la dernière.

Il n'y a pas de remarques ?

C'est donc adopté.

Je voudrais aussi apporter une petite précision. Vous avez pu voir que dans la presse locale, hier, il y a eu un très bel article sur la résorption des zones d'ombre. C'est un engagement que nous avons pris, avec le Syndicat Lumière, Manu DUMONT et d'autres, pour faire en sorte que ces zones d'ombre soient résorbées.

Il y a une toute petite erreur dedans, mais qui va dans le bon sens, c'est qu'en fait Montfaucon et Morre seront alimentées dans un an, c'est vrai puisqu'il faut monter de la fibre optique, mais les 4 autres, ce n'est pas dans un an, c'est à la fin de l'année. Donc ils l'auront encore plus rapidement, puisqu'avant la fin de l'année les 4 autres sites seront éclairés puisqu'il n'y a plus de zone d'ombre, ils vont donc être éclairés. C'est bien cela, Monsieur LAMBEY ? Donc dans 4 mois, 3 mois, il n'y aura plus que deux zones d'ombre et dans un an toutes les zones d'ombre seront résorbées. Il y a un peu plus de temps avec Morre et Montfaucon parce qu'il faut tirer de la fibre optique, ce qui explique ce délai supplémentaire.

Je crois que là encore, quand on dit quelquefois à quoi ça sert, l'Agglomération, par exemple ça va servir à faire que ces 6 ou 7 communes n'aient plus de zones d'ombre et qu'ils puissent bénéficier du haut débit. Et c'est vrai que c'était une demande qui revenait constamment.

Voilà, donc pour le reste, tout ça, c'est très bien expliqué, effectivement, dans la presse.

Rapport n°0.2 – Modification de délégués
--

M. LE PRESIDENT.- Modification des délégués. Il y a des décisions de conseils municipaux à Auxon-Dessus, il est proposé d'élire Monsieur BASSELIN comme membre de la Commission n° 6. Auparavant le titulaire était Jacques THIEBAUT, le suppléant : Jean-Pierre BASSELIN. La nouvelle situation, c'est Jean-Pierre BASSELIN titulaire, suppléant, c'est Jacques THIEBAUT, et il est proposé ici que Monsieur BASSELIN siège à la Commission n° 6 à la place de Monsieur THIEBAUT. Je ne sais pas s'il est là ce soir. Voilà, il est installé.

Monsieur BASSELIN, oui c'est ça. Monsieur BASSELIN, oui, il est là, d'accord. On se connaît déjà, mais bienvenue parmi nous.

Ensuite, on doit maintenant passer dans les comptes rendus. On devait commencer par l'Etablissement Public Foncier du Doubs, parce que je crois que Jean-Pierre GOVIGNAUX doit partir assez rapidement, ainsi qu'Eric ALAUZET, mais le Président, Monsieur Joseph TYRODE n'est pas là, donc on va peut-être attendre qu'il arrive, parce que c'est ennuyeux de faire ça sans lui.

Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux communes
--

Rapport n°8.2 – Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon – La Vèze (SMABLV)
--

M. LE PRESIDENT.- Maintenant, on va passer au Syndicat Mixte de l'Aérodrome de La Vèze, dont je suis, vous le savez, le Président pour l'instant, parce que je dis "pour l'instant", parce que si on n'arrive pas à régler toutes les difficultés, moi je crois que je vais rendre mon tablier un jour, parce que c'est très compliqué de mettre tout le monde d'accord. Tout le monde veut qu'il y ait un aérodrome à la Vèze parce qu'on en a besoin mais personne ne veut payer, alors il y a un moment où il faudra qu'on essaie de trouver des solutions et qu'on dise clairement ce que l'on veut, parce que je rappelle que l'objectif... vous pouvez passer les diapositives ? Voilà, l'objectif c'est de maintenir à Besançon une plate-forme aéronautique qui permette la pratique de l'aviation commerciale. C'est surtout ça, c'est l'aviation de loisirs, s'il n'y avait que cela, je dirais qu'à la limite il y a Thise, là il y a une belle piste, mais c'est surtout l'aviation commerciale, l'aviation d'affaires, et dans des conditions de sécurité et de service répondant aux normes en vigueur. Vous savez que les normes sont très très précises et qu'entre autres on aura certainement à faire des mises aux normes, tout simplement pour que nous puissions garder la capacité de faire atterrir des avions qui transportent les greffeurs, les équipes de chirurgiens qui vont prélever les organes et qui les ramènent ici.

Vous savez qu'il y a eu un accident terrible puisque deux jeunes chirurgiens sont morts, enfin nous n'avons pas de responsabilité, bien sûr, mais il faut quand même pour que nous puissions garder le statut classé, je crois, en catégorie 2, c'est cela - c'est très compliqué, les normes aéronautiques -, il faudra qu'il y ait un certain nombre de travaux, et j'insiste sur le fait que nous avons besoin de cet aérodrome d'affaires parce qu'à cela sont liées beaucoup d'activités économiques, entre autres d'entreprises.

Alors il n'y a pas, effectivement, besoin d'un aérodrome avec des grandes pistes très longues pour accueillir des avions de 30 places, pour tout cela il y a éventuellement Tavaux et puis il y a éventuellement Dijon ou Bâle / Mulhouse surtout, voire Lyon, mais il y a besoin... une capitale régionale qui ne veut pas tomber dans le déclin a besoin que des avions d'affaires avec des hommes d'affaires puissent venir là, et un CHU comme celui de Besançon qui est un CHU qui est un des meilleurs de France en matière de greffes. Nous sommes, vous le savez, je le rappelle, les champions quasiment de France des greffes hépatiques, nous sommes excellents dans les domaines aussi de tout ce qui touche au sang avec tout ce qui se fait autour du sang placentaire, en matière de greffes rénales, de greffes de moelle, on a besoin de garder ce CHU avec ses capacités de greffes, parce que liées aux capacités de greffes il y a les équipes qui vont autour, la technicité et les équipes de chercheurs et de praticiens qui peuvent maintenir cette capacité.

Donc j'insiste là-dessus, parce que le problème de La Vèze est un problème... on parle beaucoup des difficultés peut-être à venir avec les universités Besançon, Dijon, les CHU, Besançon, Dijon, il faut que l'on garde cette capacité d'attraction, et l'aérodrome, on ne peut pas imaginer qu'une capitale régionale avec un CHU il n'y ait plus un aérodrome qui puisse permettre l'atterrissage d'avions. Même s'il n'y en a pas forcément 15 par jour, il y en a plutôt 15 ou 20 par mois, c'est plutôt de cet ordre d'idée-la, mais c'est capital. Quand des chefs d'entreprises importantes, je ne vais pas vous les citer, mais j'en connais beaucoup,

ils se déplacent maintenant en avion, alors bien sûr on va me dire qu'effectivement ils mettent la taxe carbone, peut-être, c'est un autre sujet, mais une capitale régionale doit avoir des moyens de liaisons comme cela, parce que faute de quoi on se retrouverait au rang d'une sous-préfecture.

Moi, je profite de ce rapport pour plaider vraiment, et j'espère que nous serons soutenus par les autres membres du syndicat, c'est-à-dire la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Conseil Général du Doubs et la Région de Franche-Comté, car nous devons conserver cette capacité. Les modifications à faire sont de plusieurs ordres, il faut d'une part, vous le savez, refaire le balisage diurne, il faut aussi non pas élargir la piste mais la goudronner sur un peu plus large parce que quand on dit élargir la piste on pense qu'on va l'élargir, la largeur est déjà 23 mètres, donc elle n'est pas élargie mais elle est... parce que c'est les normes qui sont comme cela, elle est goudronnée sur peut-être 20 mètres aujourd'hui, il faut la bitumer sur 23 mètres. Donc ce n'est pas un élargissement de l'emprise, c'est une modification du roulement.

Il faut faire un diagnostic de l'état de la piste, faucher les bornes, tout cela, c'est autre chose, mais ce sont des choses qui sont importantes à faire dès cette année. Et il faut, pour obtenir l'homologation de l'aérodrome, il faut que l'étude de déboisement du cône de sécurité avance, et je remercie d'ailleurs à cette occasion les élus de Saône, les élus de Morre et les élus de La Vèze qui ont compris l'intérêt de cet aérodrome et qui ont accepté qu'on engage l'opération assez coûteuse d'ailleurs, assez compliquée de déboisement, parce que vous savez que cet aérodrome se situe en plus dans une zone qui est une zone très sensible, très protégée, c'est un marais, c'est le marais de Saône, donc il ne s'agit pas de ne pas respecter les règles, il s'agit aussi de respecter ce marais entre autres pour une raison essentielle, c'est qu'il est protégé, mais une autre raison, c'est que là c'est une des sources d'approvisionnement en matière d'eau pour Besançon et toute l'agglomération, et donc il y a des périmètres de protection qui sont là.

Et puis il y a aussi une route à dévier, la route est à dévier pas pour... comment dire ? Allonger la piste, mais pour permettre la rallonge... parce qu'actuellement elle fait, je crois, 1 400 mètres, mais en fait... comment on appelle cela ? Je ne sais plus le terme exact, c'est-à-dire que la piste elle est longue comme cela mais on n'utilise pas tout, parce que comme il y a une bosse on ne peut pas l'utiliser sur toute la longueur, c'est des règles aéronautiques très précises, il faut donc dévier la route pour atténuer la bosse pour, avec la même longueur de piste, faire en sorte qu'on ait une piste qui ne soit plus une piste de 900 mètres, mais une piste qui soit plus sécurisée sur 1 400 mètres.

Et puis donc un certain nombre d'autres choses. Voilà donc ce que je voulais dire par rapport à cela. Vous avez les vols commerciaux, c'est un avion... donc les vols commerciaux, parce qu'en général il y a l'Etat aussi qui se sert un peu de cet aérodrome, il y a eu 1 957 mouvements et 4 000 passagers. Alors je le dis pour les habitants du secteur, on ne va pas en faire une plate-forme... on ne va pas y faire venir des low cost, on ne va pas y faire venir des charters, mais j'insiste vraiment, c'est un plaidoyer que je fais pour que l'on maintienne, pour la capitale régionale, pour ses industries, pour son hôpital, pour son université, que l'on maintienne effectivement cette capacité-là.

Il y a aussi 70 ouvertures exceptionnelles en dehors des horaires, c'est essentiellement lié à des greffes d'organes, essentiellement. Sachant que pour l'instant, d'ailleurs, la nuit il y a des difficultés et que souvent cela se fait donc depuis Tavaux, voire Dijon. Et quand tout se fera depuis Dijon, eh bien on arrivera très rapidement à perdre notre capacité de greffes ici à Besançon, et on viendra tous pleurer que cette technicité est partie ailleurs. Donc là, moi j'insiste vraiment beaucoup là-dessus, ce n'est pas un dossier mineur, c'est un dossier qui, à mon avis, est essentiel pour le développement dans les années à venir de la capitale régionale.

Alors il y a aussi les vols de Dragon 25, vous savez que c'est l'hélicoptère de la protection civile. Il y a eu 414 vols au cours de l'année 2008, cela veut dire qu'il y en a plus d'un par jour, quand même, c'est énorme ! Et puis il y a en plus les mouvements basés, donc il y a eu 23 000 passagers, ça, c'est essentiellement les avions basés, c'est l'aviation d'affaires, ce sont les gens qui basent leurs avions, l'aviation

de tourisme, qui basent leurs avions là et qui vont donc faire de l'aviation civile comme on connaît cela à Thise par exemple.

Les travaux sont importants parce qu'il y a des travaux de déviation de la route, on en parlera au Syndicat Mixte. Il y a les travaux de mise aux normes, mais tout cela est quand même assez compliqué. Voilà.

Est-ce que vous avez des questions par rapport à cela ?

Oui, Jean Michel.

M. CAYUELA.- Oui, Monsieur le Président, vous parlez de cette route qui va contourner...

M. LE PRESIDENT.- Parle plus fort, Jean-Michel, je t'entends mal.

M. CAYUELA.- Vous parlez de cette route qui doit contourner la piste de l'aérodrome, mais nous, avec le Syndicat des Marais, on aimerait vous rencontrer à ce sujet, parce qu'on a quelques soucis sur le projet qui nous a été soumis.

M. LE PRESIDENT.- Moi, écoute, tu sais, Jean-Michel, j'ai une vieille pratique, c'est-à-dire que quand on demande à me rencontrer on me rencontre. Tu me demandes ce soir de me rencontrer...

M. CAYUELA.- Notre Président, Yves-Michel DAHOUI auraient dû vous informer sur cette prochaine rencontre.

M. LE PRESIDENT.- Je l'ai encore vu une heure dans mon bureau à midi, donc c'est sûr qu'il n'y a pas de difficulté pour qu'il me le dise. Moi, je pense que bien sûr je vous rencontrerai. Ce que je dis, moi, c'est qu'on doit maintenir... cette route, vous savez ce que c'est ? C'est la route... en plus, c'est la route qui passe au bout de la piste. C'est-à-dire que c'est très dangereux, parce que si un avion venait à s'écraser sur la piste quand, par exemple, passe un car scolaire, bon, enfin, c'est le scénario catastrophe, mais souvent ces scénarios-là sont ceux qui se révèlent être réalistes. Nous serions très ennuyés. Donc, ce qu'il faut, c'est prolonger la route tout droit sur 200 à 300 mètres pour que la piste étant comme cela, la route passant là, on va faire passer la route un peu tout droit pour qu'elle passe là, tout cela en respectant les réglementations et autres, mais je dis moi que si on n'arrive pas à régler cela, moi je rends mon tablier parce que je ne peux pas me bagarrer comme cela si on ne voit pas ici l'intérêt qu'il y a pour une capitale régionale, pour son industrie, et pas d'ailleurs uniquement l'industrie locale, tout le bassin de Besançon. FESTINA, quand il vient ici, ils viennent en avion, BREITLING, ils viennent en avion, ZODIAC c'est 500 employés, le patron vient en avion, c'est même lui qui le pilote, et puis tous les autres, et puis les greffes, et tout cela.

Alors moi je veux bien rencontrer... je n'ai pas été saisi d'une demande de rendez-vous, je le regrette, parce que je sais que le Syndicat s'est prononcé contre, c'est ce qu'on m'a dit.

M. CAYUELA.- Président, par contre, on aimerait vous voir pour une autre présentation du projet.

M. LE PRESIDENT.- Eh bien c'est formidable. Moi, mon cher Jean-Michel, quand tu veux, pas de problème, je vous rencontrerai parce que c'est vrai que c'est quelque chose qui me tient un peu à cœur, parce que vous savez comme je suis attaché au développement économique, et je ne vois pas comment on pourrait supprimer cela. Parce qu'après il ne faut pas qu'on pleure que tout va partir à Dijon ou ailleurs, si tout ce qui fait un peu les attributs d'une capitale régionale on les laisse partir ailleurs pour des raisons X ou Y, on n'est pas bons ! Et moi, je ne veux pas participer à cela, parce que... On est même mauvais, comme tu dis, on a besoin de cela.

Alors après, il faut trouver des solutions, effectivement, pour que la route n'écrase pas les crapauds à ventre jaune. Mais ça, on trouvera, on mettra un crapauduc pour qu'ils passent sous la route et qu'on fasse quelque chose. Non, mais c'est ça, le problème, c'est ça !

M. CAYUELA.- Non, ce n'est pas ça.

M. LE PRESIDENT.- Alors vous viendrez m'expliquer ce que c'est, et je suis tout à fait d'accord, Jean-Michel, d'en parler.

Voilà, Monsieur le Président de L'EPF, vous pouvez venir, Monsieur... On t'attendait avec impatience mais on sait que... mais non, on a changé un peu l'ordre, c'est pour ça, mais tu n'es pas en retard, Joseph.

Voilà, ok. Est-ce que vous avez d'autres questions ?

Donc Jean-Michel, je te rencontre, je vais voir avec Yves-Michel qu'il m'en parle, parce que je le vois au moins une fois par jour actuellement. Bon, vas-y.

M. REYLE.- Je voulais juste savoir quand sont programmés ces travaux.

M. LE PRESIDENT.- Ces travaux, ils vont être programmés... déjà, il faut qu'on fasse le tour parce que c'est compliqué, parce que chaque fois, quand on... D'abord, avec l'aviation civile, on a souvent des versions qui sont un peu contradictoires, ce n'est pas très facile à gérer, et les coûts sont très fluctuants. Pour l'instant, on a des chiffres dont je n'ose même pas vous donner le montant ! Il faut que l'on rediscute de tout cela, mais pour moi, ces travaux, ce ne sera pas avant 2010 / 2011, faute de quoi on va perdre notre homologation, tout simplement. C'est-à-dire qu'on restera... on aura un aérodrome, oui, Thise bis, quoi, un peu moins bien que celui de Pontarlier, je pense. Bon, ça peut être un choix, en tout cas ce ne sera pas le mien, moi je ne participerai pas à cela.

Par contre, on est dans une zone sensible, on a intérêt à préserver cette zone sensible parce que le Président de l'Agglomération y est très sensible parce que cette zone participe à l'alimentation en eau de Besançon, mais aussi de beaucoup d'autres communes, il y a des captages-là, donc on ne va pas être suicidaires, quand même ! Et après il faudra trouver des... Même l'Etat nous imposait des rigoles parce qu'en cas... s'il y avait un avion qui s'écrasait, cela peut arriver, il fallait faire à l'époque, je crois, 2 ou 3 millions de travaux avec des caniveaux de chaque côté. J'ai dit à l'Etat que nous les ferions quand, sur la route où il passe des centaines, des milliers de camions chargés de produits chimiques sur la route, des trains chargés de produits chimiques et autres, quand on aurait effectivement mis aux normes cela, on pourrait peut-être voir, nous, comment il fallait investir 2 ou 3 M€ si éventuellement un avion de tourisme venait malheureusement à s'écraser avec quelques centaines de litres de carburant, on pourrait voir. Donc depuis je crois que l'Etat a révisé sa position et que ce problème ne se pose plus, mais ça veut dire que c'est un combat permanent.

Il faut aussi déforester parce que les arbres, ça pousse, ça pousse vite. Simplement le coût de la déforestation, c'est combien, Serge ? Pour couper les arbres ? Dites-le, il n'y a pas de raison qu'on le cache ! Ah, vous ne savez pas dire ! Eh bien je peux vous dire que le coût de la déforestation, parce qu'il faut déforester, je crois, avec des chevaux, enfin ce qui est normal, c'est de l'ordre de plusieurs centaines de milliers d'Euros, je dirais pas loin du million, mais je ne suis pas loin, pour couper les arbres, simplement, qui vont repousser. Donc j'ai demandé qu'on les coupe quand même assez ras pour que quand ça repousse ça fasse au moins 10 ans. Voilà.

En fait, c'est un petit sujet, vous vous dites : « mais qu'est-ce qu'il lui prend ? », mais cela me prend beaucoup la tête, cette affaire-là.

Bien, alors, est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Oui, il y en a plein d'autres à voir, il faut que j'avance, Gaby, tu as raison, mais je tenais à le dire quand même publiquement parce qu'il faut qu'on prenne des décisions par rapport à cela.

Ensuite, l'Etablissement Public Foncier du Doubs.

Rapport n°8.1 - Etablissement Public Foncier du Doubs (EPF du Doubs)

M. LE PRESIDENT.- Je passe la parole à mon ami Joseph TYRODE pour qu'il nous présente en quelques minutes et que vous puissiez lui poser des questions. Vas-y Joseph, je ne te souhaite pas à nouveau la bienvenue.

M. TYRODE.- Merci Président. Je voudrais vous remercier de m'avoir accueilli, ainsi que mon directeur qui est là et qui prendra la parole. Je vais vous faire une présentation succincte pour que l'ensemble des délégués communautaires comprennent bien pourquoi il y a un EPF local.

L'Agence Foncière a 20 ans, l'EPF a 2 ans. Je suis succinct pour que tout le monde entende bien et que cela ne dure pas trop longtemps. Il y a deux types d'EPF en France, il y a des EPF locaux comme celui que nous avons mis en place, et des EPF nationaux. Quelle différence il y a entre celui d'Etat et celui local tel que le nôtre ? A l'Etat les représentations des élus ne sont pas en majorité au CA, c'est un directeur qui est nommé par le Ministère. Leurs actions sont plutôt basées sur les villes ou les grosses agglomérations, la TSE est obligatoire ainsi que l'adhésion. L'EPF local, les élus sont représentés en totalité dans nos Conseils d'administration. C'est les élus qui nomment le directeur.

Actions sur l'ensemble des composantes, les villes, les agglomérations mais aussi les petits villages. La TSE est définie par le CA, et l'adhésion est volontaire.

Aujourd'hui, il y a 14 EPF locaux et 13 EPF d'Etat. L'EPF local est plus réactif en raison de sa proximité, et on peut considérer que le ratio entre efficacité et finances est un des meilleurs puisque le personnel est dirigé d'une façon efficace et efficiente. Voilà pour brosser un peu le tableau et vous dire pourquoi, effectivement, nous avons voulu, après avoir mis en place une Agence foncière, faire en sorte que l'EPF local puisse vous venir en aide.

L'EPF local, aujourd'hui, dans son budget... je poursuis puisque je vois que mon directeur n'a pas du tout l'intention de prendre la parole, l'EPF local, pour le Grand Besançon, travaille à hauteur de 30 à 40 %, et comment travaille-t-il ? Il travaille effectivement avec un budget qui émane depuis cette année à la TSE et qui est de l'ordre de 3,6 millions. Certains ont dû le voir apparaître dans leur feuille de taxe d'habitation. Si je résume, le nombre d'opérations programmées pour le Grand Besançon est de 83. Non, le nombre d'opérations programmées sur l'ensemble du périmètre que nous avons, mais nous ne sommes pas sur l'ensemble du territoire du Doubs, nous espérons le devenir, et si vous pouvez être porteurs de nos actions et de notre efficacité, nous aimerions que sur les 530 000 habitants du département du Doubs, alors à l'heure actuelle nous sommes à 350, nous aimerions effectivement étendre notre compétence, nos compétences sur l'ensemble du territoire.

Sur l'ensemble du périmètre : 83 opérations, pour le Grand Besançon : 25. Des opérations engagées et des opérations d'acquisition. Pour être clair, à quoi sert l'EPF, pour vous ? Lorsque le Grand Besançon a des soucis d'acquisitions foncières qui peuvent être de l'acquisition pour une réserve foncière, qui peut être une acquisition pour du bâti, de la rénovation, l'Agence Foncière intervient pour la négociation et l'Etablissement Public Foncier, derrière, intervient pour vous aider au financement. Il y a un portage qui peut aller de 2 à 3, voire multiplié par 2, $2 \times 2 = 4$, $2 \times 3 = 6$ ans pour permettre à l'organisme que vous aurez peut-être choisi, ou vous-même, de réaliser vos projets, et lorsque l'ensemble des composants sont en acte de réaliser le projet, vous reprenez le bien ou vous le cédez à un organisme logeur.

Nous sommes des porteurs et nous vous aidons, effectivement, il me semble de façon efficace, à mener à bien vos projets. Je vais rappeler que l'instance décisionnelle était effectivement le Conseil d'administration, il y a un certain nombre d'élus du Grand Besançon qui y sont, je peux les nommer pour qu'ils se reconnaissent, il y a Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Monsieur Michel LOYAT, Monsieur Jean-

Pierre MARTIN, Monsieur Raymond REYLE, et Monsieur GOVIGNAUX a été lui-même acté dans notre dernier Conseil.

Voilà en quelques mots, et je vous laisse le soin de poser quelques questions plus particulières. Si je n'ai pas la faculté de vous répondre, je pense que mon Directeur sera à la hauteur.

Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu as dit "Raymond REYLE", tu lui remets un « é » pour que tu l'appelles Raymond REYLÉ ! Mais ce n'est pas grave !

C'est effectivement très important pour nous, le travail que fait l'EPF. Là, vous avez un certain nombre de dossiers qui sont cités, et je crois qu'il y a de bonnes relations avec cet établissement public foncier local, et je voudrais remercier effectivement donc le Président bien sûr, mais aussi le Directeur qui connaît bien la maison par ailleurs pour y avoir séjourné il y a quelques temps, et je crois qu'il y a une bonne collaboration entre l'EPF, l'Agglomération, les services du Département et les communes, et là, actuellement, par exemple, à Serre-les-Sapins et à Saône, je crois que vous avez fait des acquisitions pour le compte des communes et que les choses se passent bien.

Est-ce que vous avez des questions à poser au Président ou au Directeur ?

Monsieur le Président, tout le monde est satisfait de l'EPF. Tu peux dire un mot, si tu veux, bien sûr.

M. BAULIEU.- Simplement un mot pour remercier l'EPF d'avoir bien voulu faire bouger les lignes sur son champ d'interventions. Lorsqu'il est noté dans le document qu'il y a des projets d'interventions sur Saône et Serre-les-Sapins, cela veut dire que la démarche, dans le cadre d'opérations collectives d'aménagement type ZAC, sera aussi prise en compte, c'était quelque chose d'essentiel, cela a fait l'objet d'un débat et l'ouverture est faite, il faut concrétiser et c'est effectivement important pour que l'on puisse réaliser de telles opérations dans des collectivités qui, par définition, n'ont pas un poids financier à la hauteur de l'opération. Il est effectivement important que l'EPF puisse et accepte d'intervenir aussi dans ce genre d'opérations. Je tenais donc à le souligner, on en a débattu, il y a eu quelques hésitations, donc la décision est prise, merci beaucoup, cela va dans le bon sens.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, tu as raison de le rappeler, ce n'était pas comme ça que cela se passait au départ, Joseph a accepté, comme tu dis, de bouger... enfin l'EPF a accepté de bouger les lignes, de prendre en compte nos remarques, et c'est vraiment capital pour nous, tu as raison de le rappeler et je renouvelle ces remerciements, j'ajoute mes remerciements à ceux de Gabriel BAULIEU, et je pense que le Maire de Saône peut dire aussi exactement la même chose, qui est... oui, il est là, je ne sais pas où, il est là, salut ! Mais je ne vois pas, Jean-Michel est devant toi. Je te vois, t'as une grosse tête, c'est pour ça !

Il n'y a pas d'autres questions ?

M. TYRODE.- Je peux ajouter quelque chose, Président, si vous le permettez. Effectivement, comme je vous l'ai dit par ailleurs, nous sommes un jeune EPF local, il y avait des contraintes, des marges, on a su effectivement les passer, c'est comme tout règlement, à un moment donné il faut savoir qu'il peut être un tout petit peu modifié, et je crois que c'est peut-être l'avantage, encore une fois, je le répète de l'EPF local, c'est qu'il est à l'écoute plus volontiers des élus puisque ce sont des élus qui sont à l'intérieur du Conseil d'administration, et je crois qu'il faut le souligner de façon importante.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu as raison, c'est pour cela que pour un certain nombre de dossiers on préfère aussi que les centres de décisions soient locaux plutôt que nationaux. J'en ai quelques-uns en tête comme ça.

Bien, maintenant on va passer, et je te remercie, donc tu peux rester, mon cher Joseph, ici, cela te permettra de voir aussi l'activité et l'ambiance qui siège, qui règne, pardon, au sein de notre Communauté d'Agglomération.

Je passe la parole maintenant à Eric ALAUZET pour le Syndicat Mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets, plus connu sous le nom de SYBERT.

Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapport n° 9.1 – Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des Déchets (SYBERT)

M. ALAUZET.- Oui, merci Jean-Louis. Vous savez que le SYBERT développe son activité sur un territoire de 220 000 habitants, que l'Agglomération, en poids de population, y représente 80 % mais qu'on s'occupe également de 7 communautés de communes qui font l'appoint aux 220 000 habitants. Vous avez les grandes masses financières, il y a deux chiffres à retenir, finalement, assez simples, 15 M€ en fonctionnement et la moitié, 7,5 M€ en investissement, sachant que tout est répercuté aux habitants, ce sont les usagers qui paient les déchets, il n'y a pas de subvention, c'est un budget étanche, comme on dit, qu'on constate depuis après les secousses de 2005 et de 2006 dont vous vous souvenez certainement, liées à la prise en compte par l'utilisateur des coûts des déchetteries, eh bien depuis 2006 / 2007, 2007 / 2008 les coûts pour l'utilisateur sont stables, on peut estimer penser à une relative stabilité dans les 2 à 3 ans à venir, au-delà ce sera sans doute un peu plus compliqué, mais on aura l'occasion d'y revenir.

Quelques éléments un peu saillants de l'activité du SYBERT pour dire que la première chose ça a été vraiment entre nous, au début du mandat, de partager ce qu'étaient les enjeux, les objectifs de la gestion des déchets. Enjeux / objectifs largement confirmés par ce qui est indiqué dans la loi Grenelle, notamment en termes d'économies de matières et d'énergies, en termes de préservation de l'environnement, des pollutions et des nuisances.

Evidemment, parce qu'on s'inscrit dans la loi Grenelle, la première action est la prévention, et sur ce volet-là on a développé très fortement, notamment en profitant d'aides de l'ADEME pour embaucher un conseiller qui développe cette opération de prévention. Je vais y revenir. Les financements sont apportés par cette fameuse TGAP dont vous avez beaucoup entendu parler, qui a été augmentée sur la mise en décharge et instaurée pour la mise en incinération. Cette TGAP, Taxe Générale sur les Activités Polluantes, vient réorienter la gestion des déchets dans la hiérarchie qui est inscrite depuis longtemps dans les textes de loi français et européens, qui est d'abord : « essayons de ne pas produire de déchets », puis : « réutilisons ce qui existe, recyclons, valorisons la matière », et puis, enfin « valorisation énergétique et enfouissement si on ne peut pas faire autre chose ». On travaille donc bien dans cet esprit-là.

A signaler tout de même qu'on aura à renouveler le contrat d'exploitation de l'usine d'incinération dans 3 ans. Je le dis parce que c'est justement sans doute le moment où on sera en situation de proposer un panel de traitements peut-être un peu différent de ce qu'il est aujourd'hui, et il y aura à anticiper cette affaire-là dans le nouveau contrat de gestion de l'usine d'incinération.

On a mis aussi en place... cela peut paraître anecdotique mais cela répond à une préoccupation importante qui est la question, vous savez, des déchets verts que produisent les ménages et du fait que tout le monde est un peu agacé de voir, le samedi et le dimanche, les cortèges de voitures et de camionnettes faire des kilomètres et des kilomètres. On a mené une expérience avec trois communes, mais qui ne répond pas exactement à l'enjeu que je viens de fixer, mais à celui des déchets verts des communes, notamment avec la commune de Montfaucon, mes deux voisins, celle de Fontain et puis, je crois, à l'Ouest, de Pelousey. Une expérience intéressante qui permet effectivement d'éviter des déplacements importants, je pense qu'on sera amené à la poursuivre même si juridiquement, je le dis tout de même, on est un peu "border line",

comme on dit. Mais cela correspond tout de même à un service important, et on peut justifier tout de même ce service.

On termine également l'opération de réhabilitation des anciennes décharges, il doit nous en rester... la queue de comète, 3 ou 4, c'est une opération importante dans laquelle, je tiens à le préciser, la solidarité a joué à plein puisque 70 % des coûts de diagnostics et de traitements ont été couverts par l'Etat et le Conseil Général, par l'ADEME et le Conseil Général, et que sur les 30 % restants nous avons aussi joué la solidarité entre les communautés puisque la Communauté d'Agglomération a aidé des communautés aux alentours qui avaient proportionnellement plus de décharges et plus de frais. On a donc laissé une part de responsabilité, 15 %, à la charge de chacune des communautés sur le territoire, mais on a aussi fait jouer la solidarité.

Quelques chiffres au niveau des masses des déchets, c'est important à prendre en compte, notamment dans les réflexions stratégiques qui sont à l'œuvre actuellement au SYBERT. La première chose c'est le compostage individuel, 4 000 tonnes quand même, on évite 4 000 tonnes avec le compostage individuel. On sait que l'on peut sans doute doubler ce chiffre-là, donc une politique forte en matière d'évitement des déchets verts qui se retrouvent... enfin des déchets de cuisine, plus exactement, qui se retrouvent dans nos ordures ménagères. 22 000 tonnes qui sont triées et recyclées, c'est les emballages, les plastiques, les cartons, le verre, etc. Si bien qu'on est aujourd'hui à 36 % de recyclage sur ces ordures ménagères, et on garde à l'esprit ce que la loi Grenelle nous profile, c'est-à-dire à l'échéance de 2015, 45 % de recyclage. C'est-à-dire qu'on a d'ici 6 ans 10 000 tonnes à détourner de notre poubelle grise vers la poubelle jaune ou en prévention. Vous voyez que c'est encore relativement important.

Parallèlement à cela, il y a des déchetteries qui aujourd'hui collectent quasiment autant de déchets que ce que nous avons dans nos poubelles grises, 45 000 tonnes, cela a été monté en flèche ces dernières années, on peut plutôt s'en féliciter mais cela crée derrière des problèmes de gestion et de coûts, bien entendu. On commence à assister à un petit tassement, c'est-à-dire qu'on a eu 3 % d'augmentation en quantité sur l'année 2008 alors que c'était avant des valeurs à deux chiffres dans les années précédentes. Ça semble donc se stabiliser. Sur ces 45 000 tonnes tout est quasiment valorisé, sauf 12 000 tonnes qui partent à l'enfouissement, et notamment grâce à une opération que l'on a menée sur l'année 2008 de valorisation du bois qui était apporté par les usagers en déchetterie, qui partait en enfouissement. Ce bois-là, aujourd'hui, il part pour 80 % en valorisation matière en Haute-Saône chez ISOROY, là-bas, et à 20 % en valorisation matière à Golbey près d'Epinal. Donc là, vous voyez qu'on a diminué de 25 à 30 % les déchets résiduels qui étaient enfouis, enfin les déchets plus exactement ultimes puisque c'est comme cela qu'on les appelle, qui allaient en enfouissement. Et puis reste l'usine d'incinération où on a aujourd'hui 50 000 tonnes de déchets résiduels qui vont à l'incinération sur une capacité de 56 000 tonnes, vous voyez qu'on est déjà un tout petit peu en surcapacité.

On observe, ça y est, la décroissance des déchets résiduels, à - 2 % en 2008, c'était déjà - 2 % en 2007, donc le mouvement est amorcé, et d'ailleurs aujourd'hui, actuellement, sur le courant de l'année 2008, un des deux fours d'incinération ne tourne qu'à 80 %. On ne l'utilise pas à plein. Donc on voit bien qu'on va dans le sens de l'objectif que l'on s'était fixé, on aura simplement sans doute une période transitoire à gérer un peu difficile, parce que quand on baisse d'un coup 3 / 7^{ème} la capacité d'incinération cela ne se fait pas du jour au lendemain, mais on voit bien que le mouvement est en cours.

Voilà, je ne vais pas être trop long parce qu'il faut que chacun puisse s'exprimer, et puis vous avez sans doute des questions. Pour vous dire que les projets, vous les avez sous les yeux, une priorité absolue sur les toxiques, et l'incident, le malheureux accident qui s'est produit récemment, je crois que tout le monde a pu le lire dans la presse, est tout à fait regrettable et montre bien en tout cas la nécessité de communiquer auprès de la population, et le SYBERT vous y aidera, les communes. Dans vos journaux municipaux on a prévu de mettre à disposition vers vous des documents d'information et notamment sur les toxiques, on ne devrait pas voir de toxiques dans les poubelles grises, on ne met pas n'importe quoi dans les poubelles grises ! Certes on a des poubelles jaunes pour le recyclable, mais le reste doit aller, souvent, en

déchetterie, et notamment les toxiques. De toute façon, les toxiques, c'est mauvais en incinération, c'est mauvais en enfouissement, si demain on va rechercher la matière organique d'une façon ou d'une autre, c'est mauvais aussi. On ne doit plus voir une pile dans les poubelles, ça, il faut vraiment faire passer et marteler le message ! On ne doit pas avoir de déchets toxiques électriques, électroniques, chimiques dans nos poubelles grises, c'est vraiment une chose essentielle sur laquelle on va travailler très très fortement.

On travaille aussi avec Christophe LIME sur le centre de tri, on est en consultation en ce moment et j'espère que l'on pourra vous annoncer des choses dans les mois qui viennent. On travaille sur de nouvelles filières de valorisation des déchets aussi, tout cela va dans le sens de la réduction des déchets résiduels et ultimes.

Voilà, je ne veux pas développer plus, mais il y a beaucoup de projets et surtout l'étude stratégique que nous menons actuellement débouchera au 1^{er} trimestre 2010 sur des décisions importantes auxquelles, évidemment, chacun sera associé, et ce sont des décisions lourdes pour les 20 / 25 ans qui viennent, il ne faudra donc pas se tromper en termes de réponses aux objectifs du Grenelle et de maîtrise des coûts.

J'en profite peut-être pour vous présenter la nouvelle directrice du SYBERT, Christine SAUTENET qui arrive de Savoie. Donc merci de vous joindre à notre travail, Madame SAUTENET.

M. LE PRESIDENT.- Soyez la bienvenue.

M. ALAUZET.- Voilà, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Oui, donc une nouvelle journaliste, comme vous allez avec la presse... écoutez, bienvenue, vous êtes très bien entourée, enfin j'imagine, là-bas. De toute façon je n'ai pas le choix, je ne veux pas dire autre chose ! Bienvenue, c'est vrai que là... merci Eric de présenter Madame dont on m'a dit qu'elle était une très grande spécialiste de l'ensemble de ces problèmes.

Simplement, tu viens de parler du centre de tri, parce que c'est vrai que le SYBERT, le périmètre du SYBERT va même bien au-delà, vous savez, de l'Agglomération, même si l'Agglomération c'est quand même une partie importante, et je pense qu'il serait important qu'avant que des décisions... on en a déjà parlé avec Eric, soient prises au SYBERT, qu'on puisse au minimum en Bureau être... qu'on fasse le point là-dessus, entre autres pour les centres de tri, que l'on sache... pas qu'on se retrouve avec un centre de tri, on a peut-être intérêt à garder une certaine autonomie. Il faut qu'on regarde parce que c'est... donc c'est le SYBERT, bien sûr, qui décidera, mais ce que moi je demande à nos représentants, et spécialement au Président mais je sais qu'il est d'accord, c'est que l'on puisse, sur ces grands sujets, ces grandes orientations, que l'on puisse avoir des débats préalables en Bureau. En deux mots, le centre de tri c'est... je ne sais pas du tout où vous en êtes parce que je sais que vous travaillez là-dessus, est-ce qu'on va le confier à quelqu'un ? Je ne sais pas, NICOLLIN et compagnie, ou alors est-ce qu'on va le faire ? Vous me direz qu'il amènerait peut-être de l'argent pour le foot, mais ce ne serait pas forcément sans contrepartie, ou alors est-ce qu'on va le faire nous-mêmes ? Donc c'est...

M. ALAUZET.- On verra ça. La question que tu poses, c'est celle du partage de la décision, c'est une préoccupation importante que l'on a au SYBERT.

M. LE PRESIDENT.- Mais il appartient au SYBERT de décider.

M. ALAUZET.- On est allé sur l'ensemble des territoires, des secteurs et des communautés de communes pour présenter l'étude stratégique dans laquelle il y a tout, le centre de tri, d'incinération, tout cela, donc on est allé présenter au début de l'étude, on retournera vers chacune des collectivités. Donc

cette question du partage de l'information sur un sujet, vous le savez tous, est délicate, difficile, c'est essentiel. Donc effectivement j'y tiens beaucoup et on le fera avec toute l'équipe du SYBERT.

M. LE PRESIDENT.- Oui, je sais que tu y tiens, mais qu'on puisse effectivement partager ces... donner un avis, parce que je pense que l'avis qui devra être donné est un avis qui devra être au minimum un avis du Bureau, voire même certainement de notre Assemblée pour que l'on puisse conforter le Président lorsqu'il interviendra là-bas.

Monsieur REYLÉ.

M. REYLÉ.- Oui, je voudrais juste demander qu'en est-il des déchets verts.

M. LE PRESIDENT.- Il l'a dit.

M. ALAUZET.- J'ai juste fait une petite incursion parce que je ne voulais pas prendre trop de temps, mais effectivement, j'aurais dû dire aussi, et Marie-Odile qui est par là, voilà, c'est une niche, on va dire, thématique qu'on a décidé de prendre à bras-le-corps puisqu'on a créé une mission d'information spécifique sur ce sujet-là qui a été pilotée par Marie-Odile qui a beaucoup travaillé avec l'ensemble des élus et des territoires. Il y avait notamment des problèmes à Larnod, mais partout, on le sait, avec la fermeture des anciennes décharges, la problématique des déchets verts. Autant un encombrant c'est une fois de temps en temps, les déchets verts c'est toutes les semaines, c'est donc un peu compliqué.

Donc on a 2 ou 3 pistes très sérieuses qu'on va maintenant demander à la nouvelle directrice de mettre en œuvre, qui rapprocheront, parce que l'idée est bien celle-là, c'est rapprocher les lieux de traitement des habitants pour éviter ces cortèges de camionnettes, de voitures, dont je parlais tout à l'heure. Donc on a des pistes importantes, soit de dépôts des déchets verts, soit de co-compostage avec des agriculteurs, enfin bref, je ne vais pas les détailler ici, mais on a des pistes sérieuses pour rapprocher l'utilisateur du traitement.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui.

M. COURBET.- Oui, j'aimerais savoir pour tout ce qui est collectif au niveau des poubelles où vous parliez des problèmes de toxiques qu'on a rencontrés à Besançon sur des agents, est-ce qu'il y a quelque chose de prévu dans l'avenir pour les gens qui ne veulent pas trier ou qui mettent n'importe quoi ? Très souvent c'est dans des endroits collectifs, c'est des habitations type SAFC ou Habitat 25, ou tout ce qui est en général locatif.

M. LE PRESIDENT.- Oh, ça...

M. COURBET.- Enfin je parle pour notre commune, quand on a des soucis. Les problèmes qu'on a, c'est ces appartements-là qui... On a eu la remontée, je parle pour Roche-lez-Beaupré, je ne parle pas pour les autres communes, bien entendu.

J'aimerais savoir si par la suite il y a quelque chose de prévu pour justement forcer les gens à respecter. Voilà.

M. ALAUZET.- Il y a bien sûr quelque chose de prévu qui est un axe cardinal de la loi Grenelle, qui est la facturation incitative des déchets dont vous parlera Jean-Pierre TAILLARD le moment venu, mais c'est vraiment le levier important qui va inciter les gens à trier leurs emballages, voilà, et ne plus les mettre dans la poubelle grise, qui est la facturation qui se fait sur la poubelle de résiduels et pas sur la poubelle jaune, et du

coup les gens sont encouragés à bien trier. Mais on en parlera plus longuement, c'est ça le levier le plus important.

M. LE PRESIDENT.- Moi je voudrais quand même préciser une chose par rapport à ce que j'ai entendu, ce n'est pas les habitants d'Habitat 25, puisque c'est le mot, ou de Néolia, ou de Grand Besançon Habitat qui trient mal, ça, je ne peux pas laisser dire ça ! Je rappelle quand même que cet incident malheureux, il s'est passé Rue Charles Nodier. Quand vous regardez la Rue Charles Nodier, il n'y a pas beaucoup d'habitat... il y a la Préfecture, je ne pense pas que ça vienne de là ! Non, non ! C'est une boutade ! Non, mais dans la Rue Charles Nodier il n'y a pas beaucoup d'Habitat 25, ni de Néolia.

Je crois qu'il faut que tout le monde soit responsable. On ne peut tout de même pas stigmatiser les gens qui habitent dans du collectif à Néolia, Habitat 25 ou dans Grand Besançon Habitat, il y a des gens... il y a des abrutis partout, parce que pour mettre des produits... je ne sais pas ce que c'est, c'est quoi ? Ça devait être de l'acide, quelque chose comme ça, j'imagine. Pour mettre de l'acide là, c'est vraiment... il faut être complètement, je suis d'accord avec vous, complètement un abruti. Mais la bêtise n'est pas réservée à certaines populations qui habitent dans des HLM, c'est très équitablement réparti. Voilà ce que je voulais dire.

M. COURBET.- Monsieur le Président, je voulais juste dire que je ne stigmatise pas, je veux dire que nous, à notre niveau, quand il y a des soucis, c'est souvent sur du collectif où les poubelles ne sont pas rangées, où tout est mis n'importe comment, où on a des canapés, des choses comme cela, et pour nous c'est rarement des particuliers où il y a le souci. Donc quand je dis Habitat 25 ou Néolia, on va dire tout ce qui est collectif, voilà.

M. LE PRESIDENT.- Oui, bon, j'ai un avis, je pense que la bêtise est largement partagée entre ceux qui habitent en collectif et ceux qui habitent dans des résidences particulières. Mais pas à Roche-lez-Beaupré, sauf à Roche-lez-Beaupré, mais je reconnais que je connais moins Roche-lez-Beaupré que le maire.

Bien, ensuite, le Syndicat Mixte du Parc Scientifique... il n'y a plus de questions ? Donc je remercie Eric qui doit partir me représenter dans quelques instants avec Jean-Pierre GOVIGNAUX dans un autre lieu.

Commission n°03 – Economie, Emploi et Insertion

Rapport n°3.1 – Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel (SMPSI)

M. LE PRESIDENT.- Vous savez ce que c'est, c'est TEMIS.

TEMIS, quelques rappels qui concernent TEMIS, donc un Syndicat Mixte dont je suis le Président puisque le Grand Besançon est un des acteurs principaux, puisque nous avons 75 % en investissement et 47 % en fonctionnement. Il y a un comité syndical avec 19 élus, il y a une équipe opérationnelle, une direction par intérim puisque vous savez que notre jeune et dynamique directeur était parti. Il a été remplacé par un autre jeune qui a pris l'intérim, c'est Anthony JEANBOURQUIN. Anthony JEANBOURQUIN étant lui-même désormais délégué général du MEDEF, nous sommes en cours de recrutement d'un... c'est Jean-Pierre MARTIN qui suit cela, d'un nouveau directeur pour TEMIS. Vous savez aussi que l'aménagement et la commercialisation sont confiés à notre société d'équipement, à la SEDD, et que sur les investissements consentis par les collectivités, 10,8 M€, il y a déjà 8 millions qui ont été investis sur le budget de la CAGB.

Quelques rappels rapides, c'est 75 hectares, il y a 15 hectares qui sont commercialisés et 22 hectares qui restent à commercialiser, le reste ce sont les voiries, les parkings-relais, des espaces, donc on peut dire

qu'on va bientôt être à 50 % de commercialisation, et cela s'était beaucoup accéléré ces dernières années. Maintenant, pour les raisons que vous connaissez, ça a tout de même un petit peu... disons que cela a ralenti puisqu'au niveau de l'industrie les choses vont tout de même plus lentement, sachant qu'à TEMIS on parle beaucoup d'industries mais aussi de formations et de recherche dans la filière des microtechniques.

Notre incubateur, la maison des microtechniques, l'œuf là-bas, est plein. Vous savez qu'à un moment on se demandait s'il y aurait des entreprises dans cet œuf. L'incubateur, avec ces 10 ou 12 cellules est plein, l'hôtel d'entreprises est plein, je crois, à 80 / 90 / 100 %, ainsi que la pépinière. Donc TEMIS est quelque chose qui fonctionne bien, il y a aussi d'autres projets qui sont en cours de réalisation. C'est donc une opération qui, globalement, est un succès. En parallèle, on développe des services aux entreprises, il y a des îlots tertiaires qui fonctionnent bien maintenant. Je crois qu'il y a déjà 3 ou 4 banques, il y aura prochainement Pôle Emploi qui va aller s'installer là-bas, il y a le GIMM, enfin l'UIMM, l'Union des Industries Mécaniques et Métallurgiques. Tout cela fait qu'il y a un hôtel qui est en train de se construire, un hôtel avec un restaurant, il y a des immeubles tertiaires qui sont construits entre autres par la SEDD, par des investisseurs, essentiellement des investisseurs locaux, donc tout cela avance. Nous avons plusieurs types d'offres, l'incubateur, la pépinière, l'hôtel d'entreprises, et de l'immobilier d'entreprise en location ou en vente avec des terrains viabilisés, donc avec des valeurs différentes suivant ce que l'on met dessus.

Les projets, rapidement, vous avez ERG, c'est un des leaders mondiaux de la billettique. Ils sont tout le temps en train de construire, eux, tant mieux, puisqu'ils sont souvent d'ailleurs hébergés, Jean-Pierre, dans notre hôtel d'entreprises, parce que comme ils grossissent beaucoup ils sont toujours quelque part. Actuellement ils doivent être dans MICROTECH, je crois, d'ailleurs. Donc c'est une entreprise leader au niveau mondial, ce sont parmi les leaders de la billettique, c'est-à-dire tout ce qui pour poinçonner, enfin on ne poinçonne plus d'ailleurs, oblitérer les tickets dans les métros, les avions, les bus, les tramways. Il y a WORLDPLAS qui est un spécialiste de la micro-injection, du plastique, du moulage et du surmoulage. Il y a le CFAI, donc il y a le Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie avec l'UIMM. Il y a aussi SOPHYSA qui est une très belle entreprise qui est un des deux fabricants mondiaux, parce qu'il n'y en a que deux, qui fabriquent des zones pour équilibrer la pression avec des valves, du liquide céphalorachidien. C'est comme cela que ça s'appelle, les médecins ? Le liquide céphalorachidien, c'est dans le cerveau. Donc c'est des valves, on met ça à l'intérieur du cerveau et puis on règle, il y a un petit aimant puis on règle depuis l'extérieur pour régler le débit, équilibrer le liquide à l'intérieur. C'est donc très technique quand même, vous voyez, mais ça fonctionne bien.

Il y a des projets aussi qui sont concrétisés, comme le PIXEL, MICROTECH, la Maison des Microtechniques, je vous l'ai dit, le Parc ARTEMIS, TEMIS CENTER, NEOLIA puisqu'il y a aussi du logement. Nous voulions qu'il y ait un peu de logements là-bas. Il y a des projets qui viennent d'être agrandis, WORLDPLAS qui vient de faire plus de 2 000 m², le CFAI plus de 1 500 m², sachant qu'à chaque fois on demande de faire cela sur les parcelles existantes. Pour le CFAI, on n'a pas reconstruit de l'espace, on a refait ça sur les parcelles qui existaient, et ERG dont je parlais tout à l'heure, qui vient d'avoir 1 200 m² en plus.

Il y a les projets en phase de chantier, c'est TEMIS CENTER, 3 000 m², TEMIS CENTER 4 1 800 m². Une crèche, c'est une crèche qui va être mise en place par la Société Delfingen, je crois, c'est ça. C'est une filière de... rappelle-moi le nom, le fabricant de ???

Un intervenant.- HBS.

M. LE PRESIDENT.- HBS TECHNOLOGIES, voilà, d'Anteuil, voilà. Donc c'est une crèche privée qui va être là-bas, enfin pour les entreprises.

Il y a un hôtel du groupe PICHET qui est là dont je parlais tout à l'heure, et un restaurant.

Alors il y a des projets en phase d'études et de réflexions, vous avez NOVATECH, le groupe PICHET, aussi un autre hôtel, un autre immeuble tertiaire, et d'autres opérations. Le Pôle Emploi, je l'ai dit, mais cela avance fortement. MECASEM qui va quitter la Vallée de Schirmeck pour venir ici, puisqu'il y a ici beaucoup de compétences en métrologie, on parle beaucoup de nanotechnologies, de microtechniques, il faut mesurer tout ça, et la métrologie, Besançon est un des centres importants de métrologie. TEMIS Sciences sous maîtrise d'ouvrage de la Région de Franche-Comté, donc 6 000 m², cela va avancer très vite pour regrouper à terme 300 / 350 chercheurs, et puis logements Grand Besançon Habitat 2 000 m². Voilà donc les projets qui sont en phase d'études. Vous voyez donc que cette technopôle est quelque chose qui se développe bien.

Vous avez derrière un certain nombre de chiffres qui sont donnés, en début 2009, 182 emplois qui ont été créés. Ils expliquent comment, parce que les usines... TEMIS INNOVATION uniquement, parce que le chiffre est beaucoup plus important que cela. C'est uniquement dans l'œuf. Dans TEMIS INNOVATION, la Maison des Microtechniques, il y a tout de même, dans cette maison aujourd'hui, pas loin de 200 emplois et vous avez donc la répartition entre incubateur, pépinière, hôtel d'entreprises et autres.

Nous réfléchissons aussi à agrandir TEMIS INNOVATION, donc dans les anciens locaux de l'IRDQ mais dont une partie devrait être mise à disposition, enfin louée certainement, à l'ISIFC, puisque vous savez que nous avons deux écoles d'ingénieurs qui vont bien à Besançon, il y a l'ENSMM que l'on connaît, il y a ce que fait aussi l'Université bien sûr, il y a une autre école d'ingénieurs qui s'appelle l'ISIFC, c'est le biomédical, et c'est une école qui a démarré il y a 4 ou 5 ans, qui est dirigée par une personne, Madame BUTTERLIN qui est très très dynamique, et désormais il y a 300 à 400 élèves dans cette école. A terme, oui, je ne sais pas, 300. Enfin, je ne sais pas. J'ai visité avec Jean-Pierre MARTIN l'autre jour, c'est une école qui n'a pas son pareil, je crois, en France, et c'est vraiment là aussi quelque chose qui est appelé à se développer très rapidement. Elle risquait peut-être de partir en Bourgogne, et donc j'ai fait en sorte que nous puissions rapidement, avec la SAIEM, proposer des locaux à l'IRDQ provisoirement, puisqu'à terme ils iront certainement ailleurs, pour que l'ISIFC reste à Besançon. Il faut savoir que les ingénieurs d'ISIFC sont... avant même qu'ils aient quitté l'ISIFC ils sont déjà embauchés. C'est d'ailleurs le cas de l'ENSMM à 90 %, voire 100 % d'ailleurs. Je dis cela devant tout l'état-major de l'ENSMM ici réuni ce soir, il y en a au moins trois ! Entre le directeur des études et deux profs, je n'ai pas intérêt à dire de bêtises !

Voilà. Alors autrement vous savez comment cela fonctionne. Donc c'est vrai qu'il y a aussi une synergie qui est mise en place importante avec TEMIS Santé ; donc TEMIS Santé, c'est effectivement ce qui est autour de l'hôpital Jean Minjoz, voilà, et pour ne pas aller plus loin et pour ne pas me faire rappeler à l'ordre par mon ami Gabriel BAULIEU j'en reste là, et je suis prêt à répondre à vos questions.

Oui, il me dit qu'il y a 15 rapports à l'ordre du jour et qu'il n'y en a que 4 qui ont été présentés, mais tu sais que c'est tellement passionnant ! Bon, il n'y a pas de questions ?

Donc j'avance.

Rapport n°3.2 – Syndicat Mixte Lumière

M. LE PRESIDENT.- Le Syndicat Mixte Lumière, donc c'est encore un syndicat dont je suis Président. Je vous rassure, il n'y a pas de rémunération liée à tout cela, c'est le bénévolat total, je le dis tout de même, parce qu'il n'y a pas de jeton de présence, non, non, il n'y en a pas ! Parce que ça, les présidences, tu additionnes les présidences tu additionnes aussi les soucis, mais ce sont des choses qui me passionnent assez, comme vous le savez, tout ça.

Donc Syndicat Mixte Lumière, on va essayer d'accélérer un peu. Vous avez la répartition, 35 la Ville, 30 la CAGB, le CG 25 : 30, la Chambre de Commerce et d'industrie du Doubs : 5 %. Ce Syndicat Mixte Lumière, vous savez que c'est lui, c'est le guichet unique pour tout ce qui est opérateurs en fibres, ça réunit dans ses 5 ou 6 boucles réunies, s'il y a des boucles CAGB, des boucles Département, des boucles Région,

des boucles hôpital, des boucles Défense, administrations. On pose des gaines par des travaux sur tout le territoire de l'agglomération, il n'y a pas de personnel, c'est donc une structure sans personnel, il y a un secrétariat, un suivi technique qui est pris en charge par la Ville de Besançon moyennant rémunération, très faible, enfin il y a rémunération.

Donc le bilan 2008, on a étendu le réseau sur Besançon pour le SDIS, par exemple pour la SMAC, pour les HLM, la Direction de l'Équipement, la Cuisine Centrale de la Ville, ERG dont on a parlé. On avait lancé donc une délégation de service public, une DSP, pour pouvoir couvrir l'agglomération en haut débit. Nous étions sur le point de signer après beaucoup de difficultés, et lorsqu'on a quand même regardé que... on hésitait beaucoup parce qu'il n'y avait pas de technologie alternative, et donc on n'a pas été loin de signer, quand même il faut le dire, avec une technologie avec du WIMAX mais qui, au fond, avait plusieurs inconvénients, d'abord c'est que le WIMAX il y a un certain nombre de réticences dans beaucoup de communes en fonction des ondes que cela émet, tout ce qui touche au rayonnement électromagnétique, donc moi j'étais assez réticent avec le syndicat par rapport à cela. Il y avait aussi la difficulté que les vitesses, au fond, n'étaient pas énormes, et surtout qu'on allait être liés pour 15 ou 20 ans avec un opérateur, et aucun de ces opérateurs n'est philanthrope, cela se saurait, et que nous avons préféré trouver une solution où nous restions maîtres de la technologie et du développement.

Il se trouve qu'entre-temps France Télécom, l'opérateur historique, qui n'avait pas répondu à nos appels d'offres a mis en place un nouveau dispositif qui s'appelle le NRA-ZO, c'est le Nœud de Raccordement Abonnés Zone d'Ombre, c'est ça, voilà. C'est-à-dire qu'en fait c'est des répartiteurs qui permettent en étant disposé sur le territoire de telle façon, il faut qu'il y ait un minimum de personnes qui soient en zone d'ombre, je ne connais plus les règles exactes. On a négocié avec France Télécom, cela s'est très bien passé, et pour un coût bien moindre, pour un coût de 3,5 M€ étant largement aidé par le Conseil Général sur cette opération, parce qu'il y a des aides. Il est où, Claude LAMBEY ? Il y a le Conseil Général, la Région aussi, je crois. Non, le Conseil Général, l'Agglo, donc pour 3,5 M€ sur 10 ans on va pouvoir mettre le haut débit sur l'Agglo, sur nos zones industrielles, et surtout résorber les zones d'ombre. Donc les NRA-ZO, il y en a 7, à Busy, à Osselle, à Deluz, à Vorges-les-Pins, à Montfaucon, à Morre et à La Veze, et il y a uniquement Montfaucon et Morre, c'est ça ? Et La Veze aussi qui sont l'année prochaine. Les 3 derniers l'année prochaine, oui, les trois derniers, parce que cela va être encore mieux, vous allez avoir de la fibre optique. Il faudra attendre un peu plus, sachant que nous irons au fur et à mesure, nous essaierons de fibrer le maximum de zones, donc ça coûtera moins cher à la Collectivité, puisque le coût de la DSP était beaucoup plus important que cela, les technologies sont à mon avis plus fiables, plus évolutives aussi, parce que pour l'instant lorsqu'il n'y a pas de la fibre optique il y a du cuivre, on pourra à terme mettre de la fibre optique quand on aura les moyens de le faire, et surtout on reste maître chez nous, on n'est pas lié pendant 10 ou 15 années.

En plus, certaines zones étant mal desservies, il y avait un peu une inégalité, il fallait que certains achètent les paraboles, c'était compliqué et il n'y avait pas un accès équivalent à tout le monde, et moi j'ai proposé au Syndicat que l'on refuse cette solution, donc après 2 ou 3 ans d'études, ce qui explique que nos amis de Vorges m'ont fait des remarques assez régulières, mais qui étaient certainement justifiées, que nous n'allions pas assez vite. Nous n'allions pas assez vite parce que c'était compliqué, mais maintenant, avant la fin de l'année leurs ordinateurs vont travailler beaucoup plus vite, et je suis sûr qu'avec Busy, et Osselle et Deluz, ils seront très satisfaits.

Voilà ce que je voulais vous dire. Juste une petite parenthèse, on aura l'occasion d'en reparler, on va aussi certainement mettre des fibres à disposition de laboratoires ici, de Besançon, mais nous aurons l'occasion d'en reparler, pour pouvoir établir des records de vitesse de transmission sur des circuits sécurisés. Il y a toute une industrie qui est en train de se dépenser, de se créer ici, entre autres avec des chercheurs très pointus de notre Université, donc plein de projets en développement par rapport à tout cela.

Voilà donc le Réseau Lumière qui existe depuis 1994, c'était le premier réseau en fibre de France. On commence donc vraiment maintenant à toucher quelques dividendes, et sachant que c'est des opérations qui sont très largement équilibrées, qui s'équilibrent et qui ne coûtent quasiment rien aux collectivités, donc c'est bien.

Pierre, tu aurais bien aimé que ce soit avant la fin de l'année ?

M. CONTOZ.- Comment ?

M. LE PRESIDENT.- Tu aurais aimé que ce soit avant la fin de l'année ?

M. CONTOZ.- Oui, mais bien sûr, on fait partie des cancre d'Internet, mais on s'améliorera.

M. LE PRESIDENT.- Mais tu iras plus vite après.

M. CONTOZ.- Alors comme Vorges a eu satisfaction il faudra que quelqu'un prenne le relais pour te dire que vous n'allez pas assez vite. On se relaiera avec Jean-Michel et...

M. LE PRESIDENT.- Je t'enverrai surtout râler auprès de France Télécom, parce que c'est eux qui doivent installer ça.

M. CONTOZ.- Non, mais si vous gagnez des jours, c'est bien, on a pris note des difficultés, mais gagner des jours, pour nous, ce sera bien, c'est important. D'autant qu'en cas de grippe, le Ministre a dit que... l'Education Nationale, qu'il n'y a pas de souci à se faire, les élèves poursuivront par Internet, donc à Montfaucon ils feront de la luge jusqu'à Morre !

C'est une boutade mais c'est important quand même. Mais je posais une question, il faudrait que les services, pas ce soir, mais nous répondent, vous parlez de pose de fourreaux lors de travaux, j'imagine qu'il y a des logiques, j'imagine qu'on ne va pas poser des fourreaux n'importe où, n'importe quand, vous proposez ça dans nos travaux dans les communes, parce qu'il s'agit bien de pose de fourreaux dans les communes. Là, je pense qu'il faudrait nous expliquer quel genre de chantier, vous informez, comment le faire, comment informer nos maîtres d'œuvre, c'est important.

M. LE PRESIDENT.- Je crois que ce sujet a déjà été évoqué plusieurs fois et qu'il existe des procédures.

M. CONTOZ.- Vraiment je suis un cancre, parce que ça devait être sur Internet et je n'ai pas pu voir !

M. LE PRESIDENT.- Il n'est pas habituel de donner la parole à la salle, mais Claude LAMBEY, donc direction des services informatiques, qu'est-ce qu'on a mis en place, comment on recense, en un mot, les travaux que font les communes pour leur proposer ?

M. LAMBEY.- Ce qui avait été demandé à... je crois, une des séances où vous étiez présent ici, c'est que tous les travaux qui se réalisent, les travaux importants qui se réalisent sur les Communes, nous soyons destinataires des demandes de travaux de façon à ce que nous puissions regarder l'intérêt qu'il y a de poser des gaines au fur et à mesure que se font ces travaux. Alors il est bien évident que si c'est un branchement d'eau cela ne présente pas d'intérêt, par contre, si c'est des travaux d'aménagements

importants, il faut nous le faire, et d'ailleurs des communes... je crois qu'il y a Deluz, il y a une autre commune aussi, qui nous ont transmis régulièrement les travaux qui sont réalisés...

M. BAULIEU.- Thoraise ne l'a pas fait ?

M. LAMBEY.- Non, Thoraise ne l'a pas fait. Je crois que c'est Franois.

On reçoit donc de la part des communes tous les projets de travaux qui se réalisent et on rappelle les communes s'il y a un intérêt à poser des gaines. L'orientation générale, ce qu'il faut retenir, si vous voulez, l'objectif, vous l'avez compris au travers de ce que vient de présenter le Président, notre objectif c'est de relier tous les sous répartiteurs de France Télécom qui sont dans les communes à de la fibre optique, donc tout ce qui peut se rapprocher de ces sous répartiteurs, et bien sûr il faut mettre des gaines chaque fois qu'on le peut, puisque ces gaines...

M. LE PRESIDENT.- Voilà, vous l'avez compris, il faut que vous puissiez informer le Syndicat Mixte Lumière de vos travaux, de donner une copie des déclarations de travaux pour qu'on puisse, parce qu'on n'a pas d'autres moyens, ici, à l'Agglo, on n'a pas l'information là-dessus, donc quand vous faites des travaux dans vos communes, il faut effectivement envoyer la copie de cette déclaration de ces travaux au Syndicat Mixte, enfin à l'Agglo qui fera suivre.

Alors peut-être qu'on pourrait quand même, parce que tous les Maires ne sont pas là ce soir, il y a des absents, on pourrait peut-être faire, Claude, sous couvert de l'Agglo, une lettre à tous les Maires pour les informer à nouveau de ces dispositions et leur demander de nous tenir informés, s'ils le souhaitent, des travaux importants qu'ils organisent pour que l'on puisse voir si effectivement nous décidons de poser la gaine. Parce que ce qui coûte cher c'est de poser la gaine, de creuser une tranchée pour mettre la gaine plastique, mais que quand on creuse, mettre une gaine supplémentaire, le coût ce n'est rien, c'est 5 € le mètre de gaine, ça ne coûte absolument rien, d'autant plus que la tranchée est ouverte. Donc Jean-Paul, vous avez bien entendu, vous envoyez une lettre au niveau du Syndicat à tous les Maires de l'Agglo pour leur proposer cela, et en mettant en place, c'est ce que demande Pierre, un petit récapitulatif de ces travaux.

Monsieur le Président de l'EPF.

M. TYRODE.- Je rentre un peu dans le vif du sujet, est-ce que vous avez déjà eu des demandes de TNT hertzienne dans vos différentes collectivités ?

M. LE PRESIDENT.- Ce n'est pas encore arrivé jusqu'à moi, mais je ne sais pas. Non.

M. TYRODE.- Parce que nous, on en a dans le Pays de Montbéliard, et ce serait peut-être intéressant de mutualiser nos réflexions.

M. LE PRESIDENT.- Oui, Claude, on a déjà été... ? Non. En fait pourquoi, vous pensez qu'il y a des zones d'ombre en matière de TNT, des choses comme cela ?

M. TYRODE.- Non, la TNT hertzienne elle est gratuite, la TNT par câble elle est payante. Il y a donc aujourd'hui des opérateurs qui se lancent dans des mises en place de poteaux pour envoyer la TNT de façon hertzienne, et je voulais savoir si vous aviez déjà été contactés, voilà.

M. LE PRESIDENT.- Pas à ma connaissance. Quelqu'un a déjà été contacté ? Non, apparemment pas ici, pas chez nous, non.

Si on a des demandes, effectivement, on se mettra en rapport avec vous pour alimenter cette réflexion.

Il n'y a pas d'autres questions ? On va passer maintenant à la SAIEM immobilier d'entreprises et après je ne dirais plus rien.

Rapport n°3.3 – SAIEMB – Immobilier d'Entreprises (SAIEMB IE)

M. LE PRESIDENT.- Alors la SAIEMB Immobilier d'Entreprises dont je suis aussi le Président, cette société anonyme, la répartition du capital, vous l'avez, l'Agglo : 33, la Ville : 16, le CG 25 : 13, la CDC : 22, la Caisse d'Epargne de Franche-Comté Bourgogne : 7,58 et le Crédit Agricole de Franche-Comté : 6,09. A l'Agglo : Gabriel BAULIEU, Jean-Pierre MARTIN et Annie MENETRIER siègent avec moi-même, et un représentant permanent aux assemblées générales, c'est Gaby.

Le chiffre d'affaires prévisionnel au budget 2009, c'est 3 M€, 2 938 M€, et la participation de la CAGB au fonctionnement c'est... il n'y a pas d'objet.

Vous avez aussi l'activité patrimoniale et gestion locative. Un exemple : l'Abattoir de Besançon qui a été mené avec le Conseil Général du Doubs, partenaire avec le Conseil Général, la CAGB, des Banques, la Chambre de Commerce, non, la Chambre d'Agriculture, oui, c'est ça. Donc c'est 8 000 m², nous avons livré la dernière YEMA qui n'a pas été un grand succès puisque vous savez depuis que l'entreprise qui avait été reprise entre-temps par des Chinois a complètement disparu du paysage industriel. Ces locaux sont en phase d'être reloués. SM2E, les locaux, donc 8 000 m² de locaux à côté de l'usine d'incinération qui sont totalement, on peut le dire, je crois totalement pris et occupés maintenant, 8 000 m². C'est une belle opération patrimoniale de la SAIEM. Nous avons aussi construit Gaz & Eaux qui était de Lods à Mamirolle et évité ainsi le départ de Gaz & Eaux en Alsace ou en Saône et Loire, et nous essayons aussi d'aider, parce que c'est toujours ennuyeux dans une petite commune comme Lods, nous n'avons pas été attirés l'entreprise mais elle est venue à Mamirolle parce que de toute façon elle devait partir, donc nous essayons de trouver des successeurs à Gaz & Eaux à Mamirolle. Il y a A.R. Electronique aussi qui a été fait dans le parc Lafayette. Nous avons aussi construit la Gendarmerie de Bavans et des locaux dans le parc Lafayette en ZFU. Donc au 31.12.2008, le patrimoine immobilier de la SAIEM Immobilier d'Entreprises, parce qu'il y a la SAIEMB IE, Immobilière d'entreprises, et il y a SAIEM logements, donc pour celle-ci c'est 53 000 m² de surface dont nous sommes propriétaires.

Ensuite, vous avez les détails sur la gestion locative, les rapports financiers, les liens financiers avec la CAGB, vous avez vu, c'est entre autres par le capital. Il y a des opérations qui sont ennuyeuses, c'est effectivement YEMA, pour laquelle nous sommes... on s'est retrouvé, il faut le dire, planté par l'entreprise qui, en l'espace de moins d'un mois, est passé d'une phase de plein développement à une phase de dépôt de bilan. Ils ont complètement disparu de la circulation.

Voilà ce que je peux vous dire rapidement. Peut-être passer quelques photographies ; c'est le siège de Gaz & Eaux à la zone du Noret à Mamirolle, A.R. Electronique à Lafayette, des locaux tertiaires à la ZFU, donc c'est l'opération qu'on a faite avec l'INSEE. C'est important aussi que l'on puisse verrouiller la présence de l'INSEE à Besançon. L'espace industriel et artisanal ex SM2E, on n'a toujours pas trouvé de nom. Dans l'Île de France un projet qui démarre, entre autres il y aura SOS Médecins, la maison médicale de garde, ici, et les abattoirs, c'est aussi une belle opération qui permet de garder dans l'Agglo de Besançon et en Franche-Comté un abattoir, faute de quoi cet abattoir aurait disparu et cela aurait été très préjudiciable, d'une part pour toute la filière élevage en Franche-Comté, et puis aussi en termes d'approvisionnements pour le Grand Besançon, parce que je crois qu'il n'y a pas d'abattoir, il n'y en a pas à Dijon, je crois, il n'y a pas d'autre abattoir avant l'Alsace, il y a très très peu d'abattoirs, et on a réussi. Je ne sais pas dans le détail, Gaby, il y en a où ? Tu dois savoir cela, toi.

M. BAULIEU.- Un tout petit à Lons-le-Saunier.

M. LE PRESIDENT.- Oui, un tout petit à Lons-le-Saunier.

Voilà, donc c'est une opération immobilière, l'abattoir, qui a permis... chacun ayant mis sa main à la poche, la main au porte-monnaie, a permis de maintenir l'abattoir ici, et apparemment cela se passe très très bien actuellement, pour l'instant. Voilà. De toute façon, toutes les opérations là, qu'on avait faites, il n'y avait pas de risque financier important.

Voilà, est-ce qu'il y a des questions sur la SAIEM Immobilière d'Entreprises ? Je n'en vois pas.

On passe donc au point suivant, c'est la SedD. Il est là, Vincent FUSTER ? C'est Jean-Pierre, vas-y Jean-Pierre.

Rapport n°3.4 – Société d'équipement du département du Doubs (SedD)

M. MARTIN.- Très bien. Donc je dois vous présenter le bilan 2008 et les projets 2009 de la SedD, Société anonyme d'Economie Mixte dont le Président est Vincent FUSTER, excusé ce soir puisqu'il est à une réunion des SedD du Grand Est. La SedD est constituée de membres actionnaires publics qui représentent 59 % des actions, dont la CAPM, le Conseil Général, la Ville de Besançon, la CAGB à hauteur de 6,83 % et la Ville de Montbéliard, et puis d'actionnaires privés qui sont au nombre de 4 et qui représentent 41 % des actions, la Caisse des Dépôts et de Consignation, la Caisse d'Épargne, NEXIA et la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Le budget de la SedD en fonctionnement est de 4 M€, sans participation de la CAGB, et au niveau des investissements c'est à 50 M€. Quelques données générales sur les domaines d'activités, il s'agit d'aménagement de zones d'habitat et d'activité, de constructions d'équipements à la fois scolaires, hospitaliers ou centres de secours, et puis des réalisations d'opérations dites complexes qui associent à la fois l'aménagement, la construction ou la réhabilitation.

Le périmètre d'intervention de la SedD est le département du Doubs. Le capital social s'élève à 3 788 340 €, et la CAGB participe à hauteur de 258 580 € après augmentation du capital que nous avons approuvé en 2007, et les versements pour la CAGB sont de 47 929 € en 2009 et 2010.

L'effectif de la SedD est de 43 collaborateurs, et la SedD qui a été créée en 1958 est certifiée ISO 14001 depuis 2007 et vise la certification ISO 9001 au cours de l'année 2009, me semble-t-il, et si je dis une bêtise, Philippe RONZI ici présent pourra corriger tout à l'heure.

Quelques actions sur TEMIS, eh bien le Président Jean-Louis FOUSSERET en a parlé tout à l'heure, il y a l'étude de TEMIS Sciences, il s'agit du bâtiment destiné aux chercheurs de FEMTO. Ce qu'il faut savoir, c'est que le 20 octobre nous faisons le choix de l'architecte pour cette, j'espère, magnifique maison, la mise en location de MICROTECH, cela a été dit également, il s'agit d'ERG qui loue une partie du bâtiment, et SONAXIS qui est une entreprise qui fabrique des capteurs.

La SedD a pour mission bien sûr de rechercher des subventions. Au niveau de la commercialisation, là aussi, cela a été dit tout à l'heure, il y a la commercialisation de l'hôtel et du restaurant PICHET ainsi que de l'immeuble pour des bureaux. Les travaux sont commencés.

Pour 2009, les objectifs au niveau de TEMIS, c'est la certification ISO 14001, il y a une étude prospective globale immobilière et d'aménagement, donc nous sommes en train de voir un petit peu les résultats, et puis enfin l'étude de construction de l'immobilier économique, donc c'est MICROTECH, MICROTECH 2, donc un bâtiment, deux bâtiments ou trois bâtiments, on ne sait pas encore.

Sur TEMIS 2, le pôle Santé, eh bien là il y a eu des actions 2008, une étude de composition urbaine, une étude de stationnement et puis des travaux d'aménagement et de viabilisation du mail central, et enfin la commercialisation de Résidalya, donc une résidence pour personnes âgées, et Grand Besançon Habitat avec les bailleurs sociaux.

Pour les objectifs 2009, là aussi c'est la certification ISO 14001, le passage souterrain sous la rue de Dole dont les travaux sont en cours, il y a un virage qui est un magnifique ralentisseur, la commercialisation de parcelles pour l'habitat privé.

En ce qui concerne le secteur des Marnières, en 2008 il y a eu la désignation de l'opérateur de la ZAC commerciale, à savoir CECECE. Le projet est bien de réaliser 30 000 m² de commerces et l'échéance est prévue pour 2014. L'objectif 2009 est donc le positionnement de la SedD en qualité de sous-traitant de CECECE pour l'aménagement de la zone, et là ce n'est plus un objectif puisque la signature a été réalisée le 15 septembre, donc avant-hier, c'est officiel, et puis la SedD devra réaliser le dossier complet de ces futures constructions.

Pour ce qui est du pôle tertiaire autour de la nouvelle gare Besançon Franche-Comté TGV, en 2008 il y a eu une étude préalable pour l'aménagement d'un pôle tertiaire de 100 000 m² de SHON, donc un pôle tertiaire qui sera de haute qualité environnementale puisque ce sera une zone d'activité dite en urbanisme de clairière, et donc sachant que ces études ont été réalisées en partenariat avec les cabinets REICHEN et ROBERT.

Pour 2009, il s'agira de livrer les études et d'apporter une vision à la fois claire à la collectivité pour engager la phase opérationnelle. On est bien d'accord qu'il y a une zone d'activité qui est prévue sur la partie Sud et la partie Nord, et ce qu'on appelle la phase 1 ce sera la partie Sud et en phase 2 la partie Nord lorsqu'on en aura commercialisé une bonne partie de la partie Sud.

Le TCSP, pour la SedD, il s'agissait en 2008 d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la sélection des opérateurs techniques, et pour 2009 il s'agit de candidater au sein d'une équipe spécialisée OPCE, c'est-à-dire d'Ordonnancement Programmation Coordination Elargie.

Pour le parc de l'échange, en 2008 il s'agissait d'accompagner le démarrage des travaux d'aménagement de la commercialisation de la première tranche, et en 2009 il faudra réaliser les premières installations sur ce parc de l'échange.

Voilà, Président, j'ai essayé d'être le plus concis possible. Si vous avez des questions, Philippe RONZI est présent.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Est-ce qu'il y a des questions à poser ?

On se rend quand même compte, en regardant tout cela, que ça c'est le bilan 2008 et les perspectives 2009, que malgré les situations de crise que nous traversons, il y a quand même beaucoup de choses qui se font dans l'Agglomération, et moi je veux tout de même aussi tirer dans cette ambiance générale morose, et justifier tout de même aussi... avoir quelques notes d'espoir puisque vous voyez tout de même que par rapport à tous nos projets, on n'est pas en panne de projets, cela se réalise, les entreprises s'implantent, se développent. C'est plus difficile, on a moins d'investisseurs qui viennent nous solliciter, tirer notre manche, mais tout de même, il y a beaucoup de choses qui se font, et vous l'avez vu sur TEMIS, TEMIS Santé, on va le voir tout de suite sur la zone de l'échange, il se passe tout de même des choses et ça continue à bouger, même si effectivement c'est plus difficile.

Bernard, le SMAIBO, le Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon Ouest.

Rapport n°3.5 – Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon Ouest

M. GAVIGNET.- Merci Président. Donc le SMAIBO, c'est un Syndicat Mixte dont je suis le Président, le siège est en mairie de Vaux-les-Prés, il est en mairie de Vaux-les-Prés non pas parce qu'on a voulu me faire plaisir, c'est parce qu'à la création du Syndicat, Vaux-les-Prés était la plus petite commune avec le plus gros projet. Il en a donc été décidé à l'époque que le siège social reviendrait à la commune de Vaux-les-Prés.

Les institutions membres sont la CAGB qui participe à hauteur de 55 %, le Conseil Général, lui à hauteur de 40 %, et puis le Syndicat du canton d'Audeux, le SICA, à hauteur de 5 %. Pourquoi le SICA ? Parce qu'à l'époque il y avait une volonté de redistribution, on va dire, au niveau du canton, de la taxe professionnelle.

Les représentants de la CAGB, donc 6 titulaires : Gabriel BAULIEU, Nicolas BODIN, moi-même, Gilbert GAVIGNET, Jean-Pierre MARTIN et Claude PREIONI. Ce syndicat fonctionne avec un budget principal, en termes de gestion on va dire comptable, budget annexe. Alors le budget principal en fonctionnement : 500 000, je vous passe les centimes d'euros, en budget d'investissement : 5 960 000. Ensuite, au niveau du budget annexe de l'échange, on arrive sur des montants de fonctionnement de 7 991 000, et puis en investissement 14 878 000, Serre-les-Sapins : 1 175 000 en fonctionnement, investissement : 2,1 millions, et puis Dannemarie : 563 000 en fonctionnement et 1 million en investissement.

Juste un petit rappel par rapport au SMAIBO, en 1922, quand il a été créé, il y avait 7 zones d'activité. En 2001, lorsque la CAGB s'est constituée, 4 parcs ont été retenus d'intérêt communautaire, 4 parcs dont l'échange qui est lui en début de commercialisation, Serre-les-Sapins qui a une commercialisation quasi achevée, Dannemarie / Chemaudin idem, et puis Besançon / Franois. Alors Besançon / Franois, pour le moment on va dire qu'elle est restée en stand-by, elle serait à réétudier dans le cadre d'une réflexion qui pourrait intégrer l'arrivée du tram, puisqu'il y aurait des besoins sur cette zone-là, d'où une suppression de surface assez importante. La zone d'activité de Pirey qui, elle, était achevée, a été transférée à la commune. Champagny a été rétrocédée également à la commune, donc c'est la commune qui, elle, a poursuivi l'achèvement de cette zone. Et puis Pouilley / Champvans, il y avait environ un peu plus de 20 hectares, à la demande des communes une partie est en cours de restitution, et puis l'Agglomération est en train d'organiser un schéma d'ensemble sur environ 7 hectares.

Le rapport d'activité 2008. La SedD qui pilote et qui aménage et commercialise les parcs d'activité, Dannemarie / Chemaudin : 17 hectares cessibles, nous avons démarré les travaux d'aménagement paysager, la dernière tranche, les travaux préparatoires à l'installation de la société STSI. Alors pourquoi nous réalisons quelques travaux préparatoires ? C'est dans le cadre du fonds départemental du FDAR et du FIE, et puis en termes de commercialisations nous avons signé un acte avec MPPL, nous avons implanté des panneaux sur les quelques parcelles qui restent dans la zone parce qu'il s'avère que le début de commercialisation d'une zone se fait, on va dire, assez aisément, mais les dernières parcelles ne sont pas toujours les plus convoitées, et puis c'est vrai qu'on a bien du mal à commercialiser. Alors localement on a mis quelques panneaux pour indiquer que ces parcelles étaient à céder, et puis en parallèle on a lancé une campagne de publicité dans la presse. Il s'avère qu'il y a quelques retours et on ne se plaint pas de la démarche.

Serre-les-Sapins, je dirais pareil, sauf qu'on a un petit souci au niveau des consorts BAULIEU de Franois pour une parcelle restante qui était intégrée dans la zone et pour laquelle...

M. LE PRESIDENT.- Il n'a rien à voir !

M. GAVIGNET.- Ensuite, dans le cadre des études de travaux, il y avait un dévoiement d'une conduite d'eaux usées. En termes de commercialisations, nous avons signé l'acte de vente avec la Société ENORA, la Société PIGUET, PIGUET qui était déjà sur la commune de Franois mais qui avait des gros soucis d'extension, donc qui avait besoin de trouver un terrain, la Société VEISSIERE et la Société SOCRIMEX. Des compromis de vente avec ELEC COMTOIS, PONCET, c'est un restaurant d'entreprises qui serait sur la zone, et puis VECTOR, ce serait de l'immobilier, du tertiaire. Donc pareil, sur les dernières parcelles on a mis des petits panneaux et puis la campagne de pub.

Alors l'échange, aujourd'hui on arrive à l'échange. L'échange c'est 20 hectares cessibles, c'est en termes de vocations, on va dire, artisanat, industries, bureaux, des commerces mais ceux qui sont liés à une activité de production sur place, et puis qui sont destinés majoritairement aux entreprises, c'est-à-dire que

demain matin, on va dire qu'à notre grand regret on ne pourra pas implanter un magasin d'alimentation ou de commerce quelconque, de formations, de séminaires et de congrès, là il n'y a pas de soucis, la restauration, les services, l'hébergement hôtelier ou le para-hôtelier et les loisirs. Simplement, on souhaite apporter une attention toute particulière aux enjeux économiques. Alors jusqu'à maintenant on avait en ligne de mire l'emploi et la TP, alors c'est vrai que suite à nos discussions dernièrement avec le Président, peut-être qu'à moyen terme il faudra peut-être qu'on reconsidère cette position, je veux dire qu'encore à l'heure actuelle c'est tout de même celle qui demeure. Et puis une attention toute particulière aussi aux enjeux paysagers, parce qu'on souhaite que cette zone soit bien une vitrine de l'entrée de l'agglomération. Alors c'est vrai que je crois qu'il faut être honnête, il y a la volonté et puis il y a les opportunités parce que c'est vrai qu'aujourd'hui nous avons des demandes qui ne correspondent pas forcément à ce qu'on souhaiterait implanter comme style d'entreprises sur ce secteur-là, a contrario il faut savoir que sur l'agglomération nous ne disposons plus non plus de beaucoup de foncier, donc nous sommes un peu confrontés à une problématique qui n'est pas simple à résoudre, et donc on va essayer, dans la mesure du possible, de maintenir ce côté vitrine, et quand on aura des entreprises pour lesquelles on ne trouve pas l'implantation souhaitée au bon endroit, on essaiera tout de même de leur retrouver une place, on va dire en arrière de zone pour essayer de ne pas trop altérer la notion de vitrine et le premier coup d'œil qu'on pourra avoir sur cette zone.

En termes de... aussi, ce qu'il faut savoir, c'est que sur ces implantations-là, aujourd'hui le syndicat s'est doté d'un architecte urbaniste conseil, cet architecte urbaniste conseil va assister les investisseurs dans le montage de leurs dossiers de permis et puis suivra également le chantier pour nous permettre d'arriver à un respect des cahiers des charges. Et puis nous avons aussi d'emblée, pour éviter les soucis que l'on pouvait rencontrer dans d'autres zones, que ce soit sur Serre-les-Sapins ou sur Dannemarie / Chemaudin, les problèmes d'entretien ; nous avons souhaité créer une ASL. Donc une ASL, pourquoi cette ASL ? Simplement on demande à ce que chaque propriétaire adhère d'entrée à cette ASL, et donc c'est une association qui va s'occuper de la gestion des espaces verts, et puis chacun y contribuera et au moins on sera garanti que les espaces verts des entreprises, on va dire négligentes, seront réalisés. Et puis bien entendu les espaces publics de même.

Le budget de cette zone de l'échange, c'est tout de même en dépenses 20,3 M€, en recettes bien entendu équilibrées à 20,3 M€ aussi, les acquisitions à hauteur de 0,5 million, les études 1,1 million, les travaux : 16,5 millions et puis les frais, environ 2,5 millions. Les recettes, les cessions de terrains : 9,8 millions, participation des tiers à 0,3 million, et puis bien entendu le syndicat à hauteur de 10,2 millions. Ça veut dire que quand on dit un budget de 20,3 millions, le syndicat qui participe à hauteur de 10,2 millions, ça veut dire que les collectivités participent à hauteur de 50 % dans l'aménagement de cette zone. Quand on dit 50 % de 10,2 millions c'est 5,6 millions de la CAGB, c'est 4,1 millions du Conseil Général et c'est 1/2 million du SICA.

Le prix de cession des terrains devrait être de l'ordre de... il est pour le moment, je dirais, de l'ordre de 19 € en ce qui concerne les terrains industriels, et puis, pour les terrains tertiaires, il est à la somme très difficile à apprécier pour le moment.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Là aussi il se passe beaucoup de choses.
Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas.
On va passer au point suivant, Annie MENETRIER.

Rapport n° 3.6 – Association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Grand Besançon (PLIE du Grand Besançon)

Mme MENETRIER.- Oui, pour l'association du PLIE et puis en même temps je fais l'association de la mission locale, et puis s'il y a des questions je répondrai à l'ensemble tout de suite après.

M. LE PRESIDENT.- Tu as la parole pour 10 minutes.

Mme MENETRIER.- Oui, mais ça va aller.

Concernant le PLIE, vous avez déjà un premier état des lieux sur le transfert du PLIE qui s'est fait en 2003, le transfert de l'équipe en 2004, la labellisation de la maison de l'emploi en 2006 et le transfert de la mission locale espace jeunes et du dispositif Zone Franche Urbaine le 1^{er} janvier 2009.

Sur les enjeux et les perspectives, l'emploi, on a parlé du développement économique, nous le lions donc à l'emploi, l'emploi au cœur du projet de territoire, avec un rapprochement stratégique depuis les dernières élections puisqu'il y a une commission développement économique emploi insertion au niveau de la CAGB. Deux études sont en cours au niveau des enjeux économiques et de l'étude prospective au niveau de l'emploi, et puis l'aide aux communes du Grand Besançon, je vais y revenir.

Sur les missions plus spécifiques du PLIE, donc le PLIE c'est le Plan Local d'Insertion pour l'emploi, c'est la construction de parcours d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi des personnes, l'appui aux entreprises et aux communes, c'est la clause d'insertion, vous avez dû certainement en entendre parler, c'est l'ingénierie de projets. Pour cette année 2009 il y a deux actions importantes que nous menons, d'une part avec l'ADAPEI et d'autre part avec le centre d'information droit des femmes.

Sur la clause d'insertion dans les marchés publics, une question importante, donc une volonté forte de ne pas baisser le taux, c'est-à-dire de 7 % dans les marchés publics pour cette clause d'insertion, elle est, pour votre information, de 5 % dans les opérations d'ENRU, donc nous sommes un petit peu au-dessus. La généralisation de l'inscription de la clause d'insertion dans les appels d'offres, au jour d'aujourd'hui il y a une vingtaine de communes de l'Agglomération qui ont déjà délibéré dans ce sens depuis 2005, il y en a deux qui viennent de le faire en 2009, c'est la commune de Beure et de Thise. Nous allons travailler à la diversification, et nous travaillons à la diversification des secteurs d'activité, c'est-à-dire que globalement on sort du BTP pour les hommes, c'est important mais il faut qu'on aille plus loin, et du nettoyage pour les femmes. Donc nous travaillons à cette diversification, et derrière à la pérennisation de l'emploi pour ces personnes très loin de l'emploi.

Mise à l'emploi des publics en difficulté dans les quartiers. Le travail avec les services de l'Etat, puisque c'est une question qu'ils suivent attentivement, et je voudrais me féliciter, d'ailleurs je l'ai dit au Secrétaire Général de la Préfecture, que l'Etat à qui on doit rendre des comptes va pour la première fois être maître d'ouvrage dans notre Communauté d'Agglomération pour mettre en œuvre pour la première fois la clause d'insertion, et notamment dans le chantier UFR Santé, voilà. Et nous relançons d'autres secteurs de l'Etat, notamment nous sommes en contact avec la DDE puisque ce sont des millions tout de même de marchés publics, et aussi avec le secteur de la Défense.

Sur les résultats du PLIE en 2008, vous avez les chiffres des personnes qui sont entrées dans le dispositif, plus de 600. 1 600 personnes accompagnées dans leur parcours, il faut savoir qu'il y a 25 % d'offres d'emplois en moins en un an et donc des difficultés aussi. 90 % des publics sont de la ville de Besançon et 10 % hors Besançon, des 58 autres communes. 667 personnes ont reçu une information collective, nous prospectons et nous avons prospecté 232 entreprises, 259 personnes ont été mises à l'emploi ou en formation.

Sur la clause d'insertion, vous avez le nombre d'heures réalisées. Concrètement, cela se traduit par une centaine de personnes entre le 1^{er} janvier et le 31 août qui ont bénéficiées de la clause d'insertion. Sachez qu'en 2008, pour toute l'année 2008, c'était 98 personnes, et pour 2007, 72, donc nous progressons dans la mise à l'emploi de ces personnes, voilà, et actuellement nous avons 70 marchés publics avec cette clause.

Vous avez le nouveau Bureau depuis 2008, donc depuis l'année dernière. Je ne développe pas. Je vais venir sur l'organisation du PLIE, il y a une équipe de 8 personnes avec le directeur, Philippe SINGIER qui est ici présent, 14 référents, ce qu'on appelle référents, c'est-à-dire des professionnels de Pôle Emploi notamment, du CCAS de la Ville de Besançon, du centre d'information des droits des femmes et de la mission locale, puisque quand la personne arrive nous prenons en globalité sa situation personnelle.

L'enveloppe du FSE, puisque le PLIE est un outil pour gérer le FSE, sur la programmation 2008 / 2013 de 3 910 000 €. Le budget de 2009 de l'association, vous l'avez, un peu plus de 1 M€, voilà.

Ce que je voulais vous dire aussi, c'est que l'année dernière et cette année nous sommes allés chercher des reliquats sur la programmation précédente, nous avons obtenu 450 000 € de reliquat. Il faut savoir que nous sommes un des seuls PLIE de France, et le seul de la région de Franche-Comté, à avoir fait ces démarches pour aller chercher du reliquat. Cela demande beaucoup de travail en termes de dossiers, etc., puisque le FSE c'est assez compliqué, mais voilà, nous avons obtenu ces 450 000 € supplémentaires.

Vous avez la participation de la CAGB : 160 000 € de subventions, 167 000 € de mise à disposition des personnels de droit public, et puis 400 000 € d'avance de trésorerie, puisque le FSE, on vient seulement d'avoir le versement du FSE de 2007, donc nous sommes pratiquement à un an, un an et demi, on devrait pouvoir toucher d'ici la fin de l'année 50 % de 2008, donc voilà, il y a une avance de trésorerie de 400 000 € que nous reverserons bien entendu en 2010.

Voilà ce que je voulais vous dire pour le PLIE.

Pour la Mission locale du Grand Besançon, donc c'est une...

M. LE PRESIDENT.- Avant, est-ce qu'il y a des questions ?

Mme MENETRIER.- Excusez-moi, j'allais enchaîner, mais peut-être qu'il y a des questions.

M. LE PRESIDENT.- On te félicite, ainsi que le directeur Philippe SINGIER.

Il n'y a pas de question, donc tu passes au point suivant.

Rapport n°3.7 – Association Mission Locale Espace Jeunes
--

Mme MENETRIER.- Donc la Mission Locale Espace Jeunes, cette association a reçu 3 500 jeunes accompagnés en 2008 dont 1100 originaires des ZUS, des Zones Urbaines Sensibles, donc en un an, on a regardé un peu les chiffres, en un an on aura une progression de 25 % de jeunes par rapport à l'année dernière, plus de 1 000 contrats par mois. 77 % des jeunes sont en situation instable de logement, 66 % ont un revenu qui est inférieur à 300 €, 80 % des jeunes qui sont entrés sont en situation professionnelle ou en formation.

Les membres de la mission locale, au niveau du Conseil d'administration, vous avez les membres : la CAGB, l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général, les administrations, les services de l'Etat, les Chambres Consulaires, les associations, employeurs, des partenaires sociaux également. Vous avez le budget de l'association, le budget prévisionnel de 1,7 M€ avec un financement de l'Etat à 40 % et de la CAGB de 17 %. Voilà.

C'est une association qui se structure, je dirais, donc la Présidente c'est donc Annie MENETRIER, le Directeur : Bernard RACH qui vient d'arriver, qui est arrivé au 1^{er} avril dernier, et donc nous avons mis en place une nouvelle organisation avec 3 services, un service et donc les trois responsables sont ici présents aussi ce soir, Murielle RICHARD qui est sur le secteur centre, donc la Mission Locale est basée Rue de la Cassotte à Besançon, et ce service travaille plus particulièrement sur le centre et travaillera aussi avec l'ensemble des communes de la CAGB. On a un service plus particulièrement sur les permanences des

conseillers emploi sur les quartiers de la ville de Besançon, et puis un service relations entreprises, donc lien avec l'entreprise, le parrainage, etc., donc avec Anne MATTHEY et...

M. LE PRESIDENT.- Tu peux peut-être nous les présenter, tes... parce que je ne les...

Mme MENETRIER.- Voilà, ils sont en fond de salles, ils pourraient se lever, effectivement.

M. LE PRESIDENT.- Alors Bernard RACH, il est là.

Mme MENETRIER.- Bernard RACH, voilà Pascal FRELIN Anne MATTHEY et Muriel RICHARD, merci. Voilà.

Sur les objectifs, très rapidement, c'est d'améliorer l'accueil des jeunes au siège et sur les permanences de quartiers, et pour cela on va travailler, on travaille beaucoup, et Bernard fait un gros travail pour travailler en réseau et en partenariat avec tous, je pense au CRIJ, etc., donc on travaille très fortement. On développe aussi les relations avec les entreprises et les collectivités territoriales en termes d'informations, de prospections. On a décliné le plan jeunes en collaboration avec Pôle Emploi dans le cadre du service public de l'emploi, et je le dis, on nous demande de faire plus sans moyen financier supplémentaire, et notamment dans le cadre des CAE PASSERELLE. Voilà.

Et puis la Mission Locale organise des manifestations d'envergure qui se positionnent comme un vecteur d'innovation, il y a la journée de l'apprentissage qui a lieu chaque année au mois de mai, elle a eu lieu donc en mai dernier. Nous avons eu près de 500 jeunes avec leur famille qui se sont présentés, qui se sont déplacés. Nous avons répondu à des appels à projets du haut-commissariat, et notamment sur la mobilité internationale en lien avec le CCAS de la Ville sur le micro-crédit, et donc nous avons été retenus, nous sommes une des seules missions locales de France à avoir répondu, et donc l'objectif c'est que 50 jeunes de la CAGB puissent justement aller en mobilité internationale et nous travaillons notamment avec des centres de formation, d'apprentissage, etc.

Et puis nous allons travailler à l'aide au permis de conduire, c'est des questions vraiment importantes en termes de mobilité des jeunes, et donc nous avons répondu, nous attendons la réponse, nous espérons pouvoir être retenus, ce qui nous permettrait de financer 40 permis de conduire d'ici la fin de l'année et une centaine l'année prochaine, et de permettre à des jeunes d'avoir un permis à hauteur de 200 € plutôt que de payer 1 000 €, ce qui est quand même important pour ces jeunes.

Voilà, donc on a une rencontre pour l'apprentissage et l'emploi aussi qui aura lieu le 30 septembre prochain, dans quelques jours, qui sera au Palais des Sports. Nous avons plus de 50 stands qui seront présents, plus d'une vingtaine d'entreprises ont répondu présentes aussi, donc je crois que c'est important.

Voilà ce que je voulais vous dire sur la Mission Locale, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Annie. Merci au personnel de ces deux établissements dont nous avons bien besoin. Ce qu'il faut surtout éviter, et je sais que tu y es attentive, c'est d'éviter la stratégie du mille-feuille, c'est-à-dire de toujours rajouter des couches, et ce qui est important c'est justement qu'entre le PLIE, la Mission Locale et toutes celles et ceux qui font l'insertion on essaie vraiment de trouver des passerelles pour que tout le monde travaille ensemble et que chacun ne travaille pas de son côté. C'est surtout là-dessus que je veux te demander de continuer à être vigilante, que chacun ne travaille pas de son côté et qu'on puisse... on peut faire certainement des économies d'échelle en étant plus performant, donc même si on l'est déjà, mais il faut continuer dans cette direction-là et je sais que tu t'y attelles.

Est-ce qu'il y a des questions à poser ? Je n'en vois pas.

Alors maintenant, pour 5 minutes, Martine BULTOT sur ATMO Franche-Comté, Martine à toi.

Mme BULTOT.- Je vais devoir retenir votre attention encore quelques minutes et vous présenter...

M. LE PRESIDENT.- Oui, il faut même... nous n'avons pas encore terminé, donc il faut... je rappelle que c'est un Conseil qui n'est pas quelque chose de statutaire mais que nous avons mis en place un peu à votre demande, c'est pour répondre à une demande d'information des conseillers communautaires de savoir effectivement ce qui se passait dans tous ces organismes satellites, et je crois que c'est très important qu'on le sache. Donc je sais bien que ce soir il y a peut-être d'autres préoccupations, mais moi je demande quand même qu'on... on en a encore pour une demi-heure, que vous puissiez rester là, pour que les derniers intervenants ne parlent pas devant une salle quasiment vide. Essayez d'être court.

Vas-y, Martine.

Mme BULTOT.- Je vous présente les activités et les projets de l'association de surveillance de la qualité de l'air franc-comtois. L'agglomération y a deux représentants, Daniel HUOT et moi-même, et elle finance 12 % du budget.

En 2008, l'ARPAM et l'ASQAB ont laissé la place à ATMO Franche-Comté, fruit d'une réflexion qui a duré à peu près 3 ans. Cette nouvelle association, à terme, c'est-à-dire seulement fin 2009, remplacera les deux précédentes qui ne sont pas encore dissoutes car il persiste un problème d'harmonisation des contrats de travail des 14 salariés. Je rappelle que les 14 salariés sont répartis sur deux sites, un à Mégevand et un à Bart. Cette nouvelle entité ATMO Franche-Comté permet d'élargir le champ d'actions de nos activités dans une approche plus complète de la problématique de la pollution de l'air. Jusqu'à présent nous étions bornés, si je puis dire, dans le cadre de la mesure des polluants classiques que nous continuons à surveiller de très près par nos différents moyens, nous avons 20 stations fixes, 4 camions laboratoires, les tubes à diffusion passive, les canisters, avec nos dispositifs d'alerte en cas de dépassement des seuils. A noter qu'en 2008 nous n'avons eu aucun dépassement de seuil, par contre, début 2009, au mois de janvier, nous avons eu des dépassements de seuil d'information et de recommandations à la population dans la région, à Belfort, et dans la Haute-Saône, et cette pollution était liée aux poussières.

Les enjeux environnementaux actuels nous amènent à envisager la préservation de l'atmosphère dans une approche air / climat / énergie cadrant en plus avec les attentes de nos partenaires et du grand public.

Les principaux efforts seront concentrés sur la fiabilité des outils informatiques régionaux, il y a donc un nouveau site Web, le site plan climat territorial que vous avez ici, la mise à jour aussi du cadastre des émissions, la validation des modèles numériques locaux en complément des modèles numériques nationaux, ainsi que notre implication dans les processus locaux et régionaux émanant des décisions du Grenelle de l'environnement. Nous avons une hausse de notre participation aux manifestations régionales qui sont pour nous un moyen d'informer, de sensibiliser de nombreuses personnes sur le thème de la qualité de l'air, des pollens ou du réchauffement climatique.

Du point de vue de la surveillance de la qualité atmosphérique sur l'agglomération proprement dite, nos stations ont fonctionné à plus de 90 %, donc l'objectif de qualité a été atteint. Je citerai des campagnes de mesures mobiles, il y en a eu 8 dont 3 sur la CAGB, à Beure, La Vèze et Novillars. Nous avons eu aussi une campagne sur Geneuille. Le but de ces campagnes est de faire un diagnostic initial de la pollution avant les grands projets structurants, donc gare TGV et voie des Mercureaux.

Pour la première fois une étude de grande ampleur a été réalisée dans l'agglomération bisontine, nous avons fait 200 points de mesure et cela nous a permis de réaliser une cartographie du benzène et du dioxyde d'azote nous permettant ainsi d'avoir une idée des niveaux de ces polluants en tout point de l'agglomération en tenant compte des émissions, du relief, de la hauteur des bâtiments, de l'occupation des sols, ainsi que d'autres facteurs pouvant influencer sur la dispersion de l'air. Les résultats sont publiés dans une plaquette, celle-ci, qui est disponible sur demande et sur le site Internet. Des modélisations sont réalisées aussi à Lons le Saunier et dans le Nord Franche-Comté.

L'ensemble des données, avec la modernisation de l'outil informatique, va nous permettre, comme pour le bulletin météo, de faire des prévisions de la qualité de l'air à une semaine, donc d'anticiper l'apparition des épisodes de pollution et de quantifier l'efficacité des mesures que nous mettons en place pour éviter ces pollutions.

Un point intéressant en 2008, cela a été la mesure des pollens sur Besançon et sur l'agglomération, et l'étude de l'ambrosie qui est une plante invasive très allergisante sur le Jura. Cette surveillance des pollens sera poursuivie en 2009 avec la collaboration des allergologues et des pharmacies de l'agglomération. Nous avons fait quelques études exploratoires de l'air intérieur dans des crèches bisontines, dans les sous-sols de parkings, enfin dans des lieux publics. Nous avons mesuré sur 20 sites et nous avons fait 60 mesures.

Alors bien sûr aussi le bilan des émissions des gaz à effet de serre ; toutes les communes ont leur bilan des gaz à effet de serre. Vous pouvez aller sur le site que je vous ai indiqué tout à l'heure et vous pouvez voir le bilan de votre commune, vous cliquez et vous voyez quelle part votre commune contribue à la production des gaz à effet de serre. Je vous conseille d'y aller dès ce soir, parce que vos administrés pourraient peut-être y aller avant vous et vous poser des questions, surtout quand il y a des comparatifs avec la Franche-Comté ou avec les gaz à effet de serre au niveau national. Nous allons donc continuer en 2009 sur la réactualisation du cadastre des émissions à effet de serre.

Tout ce que je vous ai présenté concerne essentiellement les activités 2008 autour de l'agglomération bisontine, mais il faut savoir que le même travail se fait dans le Nord Franche-Comté. Je vous parle aussi d'une étude au niveau national sur les particules qui va se faire sur Maïche et donc qui nous permettra de voir quel est l'impact de la filière bois sur la pollution de l'air. Je termine en disant que notre fusion / restructuration est bientôt achevée, que cela n'a pas été simple étant donné que le CA d'ATMO est constitué de 4 collèges qui ont des cultures et des pratiques parfois différentes. Nous avons les industriels, et pas des moindres, PSA, SOLVAY, HOLCIM, ELYO qui montrent leur intérêt pour notre démarche en participant à diverses initiatives, nous avons l'Etat qui pèse de tout son poids et qui apporte un financement à hauteur de 40 %, ce qui est important. Nous avons des associations de protection de la nature et les collectivités territoriales, c'est-à-dire des élus qui, en plein processus de fusion, ont été renouvelés avec les dernières municipales, et par "renouvelés" j'entends de nouveaux arrivants avec des couleurs politiques qui peuvent varier d'un côté ou d'un autre. Donc nous avons aussi à gérer les problèmes du personnel, parce qu'ils ont des statuts différents, des salaires différents, une organisation de travail différente. Nous assurons la continuité. Nous aurions pu licencier et réembaucher avec de nouvelles règles, nous ne l'avons pas fait, nous avons privilégié le dialogue et nous avons trouvé un compromis qui permet d'harmoniser les salaires, de réorganiser les horaires, les postes de travail, sans traumatisme pour les salariés. Donc nous sommes en ordre de marche aujourd'hui pour réaliser les objectifs ambitieux qui ont été fixés par le CA du 9 février 2009.

M. LE PRESIDENT.- Je te remercie.

Est-ce qu'il y a des questions à poser à Martine ? Je n'en vois pas.

Je passe la parole pour 5 minutes, je pense qu'il tiendra, à Pierre CONTOZ, le Musée de plein air des maisons comtoises de Nancray.

M. CONTOZ.- Merci Monsieur le Président.

Je ne vais pas vous faire l'affront de vous expliquer ou de vous réexpliquer ce qu'est l'œuvre du père GARNERET, simplement rappeler quand même que l'institution, il y a deux institutions qui sont membres du syndicat, le Conseil Général et la CAGB, 6 représentants de la CAGB dont Monsieur le maire de Nancray, on entretient des liens particuliers avec la commune de Nancray, l'association de parents d'élèves et le comité des fêtes.

Vous avez sur votre document le budget et la contribution de la CAGB qui représentait pour 2009 26 % du budget principal. Sur le rapport d'activité de 2008, il est bon de rappeler que sous le précédent mandat le Musée avait vu, avec l'écriture et l'approbation de son projet scientifique et culturel, qui avait été réclamé, vous vous en souvenez pour certains, par la cour des comptes à l'issue de l'audit qui avait été demandé par Paulette, mon prédécesseur, projet scientifique et culturel qui avait été soutenu par une augmentation importante des participations statutaires des deux institutions membres. Cette contribution importante avait permis de mettre en œuvre ce projet.

Au cours de l'année 2008 des améliorations sensibles du site ont eu lieu, la reprise du secteur montagne, en particulier on a, en présence de la famille donatrice, inauguré deux édicules, un rucher et une croix de mission qui provenaient de Vaufray. On a créé un verger conservatoire important dans le secteur de la Bresse jurassienne, et surtout, le gros chantier de la reconstruction de la maison des Bouchoux, le Bouchoux c'est dans le haut Jura, c'est une donation, s'est poursuivi.

Un effort important a été porté en direction de l'accueil du public en matière de signalétique directionnelle, édition d'un guide de visite, des fiches d'explications de salles en trilingue, et puis la réalisation d'un scénario d'un film représentant l'habitat traditionnel.

Au-delà de la présentation de son patrimoine, bien sûr, qui est sa mission première, le musée a proposé aux visiteurs une exposition importante, celle de Raymond DEPARDON en partenariat avec le Conseil Régional de Franche-Comté et 6 dimanches d'animations particulières thématiques ont eu lieu, et depuis 2008 une orientation très forte sur des stages d'été pour les enfants et des stages en week-end pour les adultes qui rencontrent un grand succès.

Orientation également qui était dans le projet scientifique et technique en direction du développement durable, nous avons modifié totalement l'éclairage d'ambiance des maisons avec des leds et des détecteurs de présence en remplacement des spots qui étaient alimentés en continu. On a travaillé sur le compostage pour les ateliers, ainsi que de l'ouverture d'ateliers proposés aux scolaires, même si, j'en parlerai tout à l'heure, la fréquentation scolaire nous pose problème.

Effort également important sur la gestion interne de l'établissement. C'est un musée de patrimoine, on s'est donc orienté sur la maintenance de ce patrimoine, nous avons dès à présent refait en 2008, et on continue en 2009, des enduits extérieurs, ils sont déjà à refaire ; la fruitière du Hameau des Plans, la ferme de Magny-Châtelard, la peinture de la buvette de Montbenoît, et refait également un toit en tavaillon. Donc cette maintenance du patrimoine est indispensable parce que le déplacer c'est bien, il faut qu'il soit conservé en bon état.

Un chantier s'est ouvert, c'est un chantier lourd qui s'est ouvert en 2008 et s'est poursuivi en 2009, c'est le cahier des charges de l'étude de programmation pour les réserves. C'est une demande des Musées de France, demande de la DRAC. Le père GARNERET disait qu'on amassait du butin, et bien du butin a été amassé, on a deux grands hangars qui sont pleins jusqu'à la gueule, mais sans savoir réellement ce qu'ils contenaient. Donc suivant les techniques bien sûr des Musées de France, la Conservation du Musée s'est

engagée sur le recollement de toutes ces collections parce que certains objets, on les a en 10 ou 15 exemplaires et cela ne justifie pas de les garder forcément.

Un mot sur la fréquentation 2008, le nombre de visiteurs, globalement, reste stable depuis 2005. En 2008, 35 896 visiteurs, une légère baisse de 2,8 par rapport à 2007. On retrouve le chiffre de 2006. Les recettes de billetterie ont été en revanche en augmentation : + 0,7 sans que les tarifs augmentent, donc il s'est opéré une modification de la fréquentation. Je rappelle qu'en 2008 les musées francs-comtois, notamment ceux du réseau des musées des techniques et de la culture comtoise ont subi une baisse importante : - 8 % en 2007, et ils avaient connu déjà, l'ensemble du réseau, une baisse de - 21 % en 2006. Donc Nancray s'est maintenu, lui.

En ce qui concerne les objectifs 2009, ils ont été exposés lors d'une visite que l'on organise chaque année à l'intention des élus de la CAGB, du Conseil Général et de la Région. Je remercie les collègues, ils étaient nombreux cette année à être présents pour cette visite qui a comme but de montrer les projets de l'année.

A nouveau, parmi les objectifs de 2009, même s'ils sont déjà presque achevés, ces objectifs, parce que pour le Musée de Nancray septembre est déjà une période qui est une période de presque ralentissement, poursuivre la bonne tenue des édifices. C'est pour nous très important, l'entretien, la propreté. Il faut que les visiteurs trouvent des bâtiments impeccables.

Améliorer le confort des visites, les points d'eau, les bancs, la signalétique, les abris en cas de pluie. Augmenter les journées à thèmes, c'est ce qui s'est produit avec, vous verrez, des résultats sur la fréquentation. Un effort important en direction du public handicapé en matière de fiches de salles, tables de lecture, matériaux, fléchage. D'ailleurs aujourd'hui il y avait un groupe important d'association d'handicapés qui sont venus constater et qui sont venus surtout apporter critique ou demander complément sur ce qu'on a fait au cours de l'année 2009.

L'achèvement de la maison des Bouchoux, il ne reste plus que les abords, nous avons retardé l'inauguration, on envisageait de la faire en juin 2009, on l'a reportée en juin 2010, lié à un événement au sein du Musée. Egalement en 2009, nous avons accueilli un événement assez exceptionnel, le concours d'attelage organisé par le CCPO de Pierre CROPPET, et puis des agriculteurs de Nancray.

En matière d'expositions, le Musée a présenté à nouveau, renouvelé l'exposition permanente qui est consacrée à l'abbé GARNERET et à sa vie, c'est relocalisé dans la ferme du BORON, une exposition aussi permanente sur le froid dans les hauts de la Franche-Comté qui est basée dans la grange des Arces, et puis quelques expositions temporaires, une sur le loup et une sur un peintre franc-comtois, le vernissage aura lieu vendredi prochain à 18 heures.

Très forte action en direction du développement durable, tant en matière d'ateliers qu'en matières d'actions, la gestion de l'eau, essayer d'utiliser pour le fonctionnement du Musée, dans le fonctionnement proprement dit, pour les animaux, pour l'entretien des eaux de pluie sur nos bâtiments qui, aujourd'hui, était de l'eau perdue. Donc mise en place d'un système de récupération de cette eau et cette gestion. Egalement économie d'électricité qui est en cours d'élaboration.

Enfin, la fin de l'étude de programmation des réserves, le cabinet d'architectes doit nous rendre le rendu en fin d'année. Ça laisse prévoir, mais cela se fera en négociation avec les deux collectivités partenaires, un projet d'investissement certainement important et lourd pour protéger le butin du père GARNERET, c'est toujours la protection de ces éléments, mais il ne sera pas engagé, bien sûr, sans une programmation menée à bien avec les deux partenaires.

Un petit mot sur la fréquentation 2009, elle est en hausse au 31 août. Sur le rapport on vous disait qu'elle était en hausse au 30 juin, on a le point au 30 août, la fréquentation est en augmentation de 8 %. Donc ce qui est important, les autres Musées du réseau n'ont pas obtenu ces chiffres, donc on a là, au 31 août, le meilleur résultat depuis 5 années, c'est important. Malheureusement, lié à l'évolution du type de fréquentation, les recettes n'ont pas suivi la même courbe, l'augmentation n'est que de 2 %.

Voilà ce que j'avais à dire. Alors la préoccupation que l'on a en matière, enfin que j'ai, de la direction, en matière de fréquentation, c'est la baisse continue de la fréquentation des groupes scolaires depuis 2006. C'est une baisse continue, c'est inquiétant, il faut qu'on l'analyse parce que je crois que c'est un musée qui a vocation à accueillir nos scolaires. Pourquoi ? Est-ce que c'est trop cher ? Est-ce que le transport coûte trop cher ? Il faut qu'on le travaille, ce n'est pas normal que les scolaires francs-comtois, notamment de notre grand secteur, se détournent de ce musée tout doucement.

Un mot sur quand même les perspectives, l'équilibre financier est fragile. L'équilibre financier est extrêmement fragile. Les orientations budgétaires 2010 que je proposerai au Conseil Syndical prévoient sur nos deux grands chapitres que sont les charges générales une baisse de 10 %, et sur les charges de personnels une baisse de 2 %. Cela veut dire qu'il y aura quelques incidences sur l'emploi, notamment sur des emplois temporaires ou des emplois d'insertion, inévitablement, et cette baisse n'engendre pas une demande de baisse des contributions de nos deux partenaires. Je demande le maintien à minima. Si on était amenés à revoir à nouveau notre copie, je pense que le musée sera en difficulté.

Je termine en remerciant bien sûr, il va de soi, mais j'ai découvert là-bas un personnel extrêmement motivé, extrêmement autonome, des gens qui constituent une petite institution en eux-mêmes autour de Marie SPINELLI, je les remercie de leur investissement, il y a beaucoup d'investissement personnel du côté du personnel, et puis enfin je remercie les délégués, cela va de soi, qui m'apportent assistance, et je crois qu'ils apprécient de venir au Musée pour nos Conseils syndicaux.

M. BAULIEU.- Merci Pierre, pour...

M. CONTOZ.- Alors je répondrai aux questions, Monsieur le Président, si je suis bouche bée Marie SPINELLI est quelque part par là, elle saura mieux répondre que moi.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Oui.

M. ROSSELOT.- Ce que je trouve qui manque toujours...

M. BAULIEU.- Quelqu'un demande la parole ? Jean ROSSELOT.

M. ROSSELOT.- C'est, et j'en ai parlé, c'est un système de veille départementale et même régionale qui fasse que... bon, tout ce que Pierre CONTOZ a dit, c'est bien, très bien, rien à dire, mais il manque toujours un système de veille qui dépende évidemment du fonctionnement des services du syndicat, du Musée, qui fasse remonter à Nancray les opportunités, alors dans le département, il y a 600 communes, dans la région où il y a encore ici ou là des choses que l'on détruit sans le savoir, c'est ainsi qu'à quelques kilomètres de Nancray, il y a 4 ou 5 ans, une maison de vigneron du 17^{ème} siècle, et il paraît qu'on n'en a toujours pas, d'ailleurs, au Musée, de maison de vigneron, magnifique, est tombée sous les coups d'une pelleteuse parce que personne n'a pensé... et moi j'avais vu Pierre BOURGIN à ce moment-là qui m'avait dit qu'il en recherchait une depuis 10 ans, avec des petites caves en pierres de taille les unes sur les autres, etc. Quand il est allé voir, il m'a dit : « c'est vraiment dommage, on ne peut plus rien faire ». Donc s'il y avait une sensibilisation dans les communes les plus géographiquement dispersées par je ne sais pas, par les courriers, par les maires, une sensibilisation qui fasse que ceux-là fassent remonter l'information quand il y a des opportunités.

Encore une fois, cette maison de vigneron, à quelques kilomètres de là, a été détruite alors que Pierre BOURGIN dit qu'il en cherchait une depuis 10 ans, quoi ! Voilà, et ça, j'en entends jamais parler, alors on a un luxe de détails sur le fonctionnement, etc., c'est parfait, mais il manque cet aspect relations extérieures du musée, je le répète, parce qu'on en entend et ce n'est toujours pas pris en compte, et c'est l'intérêt du renforcement du musée lui-même.

M. CONTOZ.- Moi je t'entends bien, Jean, sur la veille, mais le musée n'a pas vocation non plus à accueillir tout ce qui se détruit en Franche-Comté.

M. ROSSELOT.- Non, mais attends, Pierre ! Ne me fais pas dire ce que je n'ai pas dit. Quand je cite l'exemple de la maison de vigneron, Pierre BOURGIN, le conseil scientifique, dire qu'on en cherchait une depuis 10 ans, évidemment ! Il y est allé, il a couru mais les dégâts étaient trop dommageables, quoi !

M. CONTOZ.- Alors sauvegarder également, il faut que ces bâtiments, pour avoir une intervention publique, soient peut-être connus et répertoriés, c'est vrai, mais il ne faut pas oublier qu'ils relèvent toujours de donations quand même. Ce n'est pas... voilà.

D'autre part, je crois qu'il faut vraiment sélectionner les bâtiments.

M. ROSSELOT.- Oui, tout à fait, mais...

M. CONTOZ.- On a besoin d'une maison de vigneron, la directrice me le dit régulièrement, c'est extrêmement coûteux, ce transfert des maisons, donc on ne peut pas faire n'importe quoi, et je crois qu'il est important d'avoir des témoins de l'architecture régionale, des témoins liés à des témoins de la vie régionale, et pas que des témoins de bâtiments, des toits, voilà, il faut qu'il y ait un lien avec...

M. ROSSELOT.- Mais sur 100 informations il y en aura peut-être une de bonne, c'est cela que je veux dire.

M. CONTOZ.- Mais on compte sur toi pour assurer une partie de la veille, Jean !

M. ROSSELOT.- Attendez, vous comptez sur moi pour beaucoup de choses, et puis vous me demandez jamais de ne rien faire !

M. LE PRESIDENT.- Bon, j'aimerais qu'on avance un peu, parce que j'en vois quelques-uns qui...

M. CONTOZ.- Jean, ce que je peux t'assurer, c'est qu'on n'aura pas la place pour transporter un fort, ça on ne pourra pas !

M. ROSSELOT.- Je peux t'assurer que le fort neuf de Montfaucon a eu beaucoup de succès et puis que le maire devrait vraiment s'employer à le valoriser. Il y a des témoins ici à propos de dimanche, mais je ne dis pas que tu ne le fais pas, mais il y a un potentiel extraordinaire à valoriser.

M. LE PRESIDENT.- Bien, tu diras cela au maire de Montfaucon tout à l'heure.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je n'en vois. Je te remercie, Pierre.

Donc on passe maintenant à l'AudaB avec Jean-Paul DILLSCHNEIDER.

Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets

Rapport n°6.1 – Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon (AudaB)

M. DILLSCHNEIDER.- Merci, Président, de me passer la parole.

Alors l'AudaB, qu'est-ce que c'est ? C'est une structure qui est issue en fait d'une volonté du Grand Besançon, du Conseil Général du Doubs et de l'Etat, en décembre 2000, c'est une structure associative de 1901. Alors cette structure, aujourd'hui, contient 16 membres de la CAGB. Son budget est d'environ 1,150 M€, avec une participation de la CAGB de 400 000 € qui représente environ 35 %. Alors les autres membres, bien sûr, sont le SMSCoT, la Ville de Besançon, les 58 communes de l'agglomération, ainsi que les communautés de communes et toutes les communes du SCoT, ce qui représente environ 200 000 habitants sur 133 communes.

Alors bien sûr l'AudaB accompagne les acteurs locaux dans l'aménagement et le développement de leur territoire, c'est un outil de connaissances, de conseils et d'animation, elle prépare les décisions de ses partenaires. L'AudaB, comme je l'ai dit, intervient sur 200 000 habitants, elle fonctionne sur un principe de programme pluriannuel, et ce qui est une synthèse de l'attente de ses partenaires. On peut aussi dire rapidement qu'elle a 18 salariés au 1^{er} janvier 2009, je vous rappelle qu'elle en avait 20 en 2008. D'ailleurs sont présents ce soir Michel ROUGET, le Directeur, ainsi qu'Isabelle MAQUIN, et si vous avez d'ailleurs des questions à poser tout à l'heure ils pourront peut-être m'aider.

Je précise aussi rapidement que l'agence d'urbanisme appartient à la FNAU, Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme. Aujourd'hui il y a 52 agences d'urbanisme en France. La dernière en date est Rouen qui a été créée cette année.

Je vais vous parler un peu des missions de l'agence d'urbanisme, mais pour être rapide ce soir je vais me contenter de parler de quatre grandes missions. La première est la participation à la définition des politiques d'aménagement et de développement du territoire. Alors bien sûr en 2008 et toujours aujourd'hui, bien sûr, nous travaillons aux côtés de la MIPS pour aider à la préparation du projet de territoire du Grand Besançon. Nous déclinons aussi le schéma d'aménagement et de développement du secteur Nord, c'est ce que nous avons fait en 2008. Nous avons effectivement, et ça, je pense que tout le monde s'en souvient, travaillé sur le réseau des sites majeurs Vauban où nous avons été effectivement inscrits, pas nous, c'est l'Agglomération et la Ville de Besançon qui ont été inscrites à l'UNESCO. Bien sûr l'AudaB poursuit l'accueil de la LGV avec le schéma du secteur Nord, les études complémentaires du développement du périmètre de la nouvelle gare TGV. Il y a effectivement des études qui sont faites avec la Haute-Saône et le Nord du Grand Besançon, un diagnostic sur le périmètre des aires urbaines Vesoul et Besançon bien sûr avec dedans intégré l'ensemble des communautés de communes de la Haute-Saône qui sont concernées.

Il y a eu aussi un grand phénomène, enfin une grande nouveauté, je dirais, en 2009, c'est l'adhésion de la Région à l'agence d'urbanisme, car la Région a adhéré aux trois agences de notre région, et son objectif principal est de disposer d'une vision régionale élargie des territoires urbains, avec bien sûr les villes et les agglomérations ainsi que ce qu'on appelle les territoires hinterland, ce sont toutes les plus petites communes qui composent notre région. Ce travail est fait par trois agences et il nous faut identifier les dynamiques régionales en cours pour savoir si elles s'articulent ou non avec les stratégies d'aménagement des principaux acteurs régionaux sur l'ensemble du territoire.

Le deuxième domaine est l'observation et l'analyse du territoire, et le développement du centre de ressources. Alors bien sûr nous publions des observatoires, des hors-série, avec l'habitat et l'économie, le déplacement et d'autres. L'observation de notre territoire est un outil indispensable pour l'aide à la décision et à l'information, elle permet de dégager les forces et les faiblesses du territoire, d'observer les évolutions qui sont produites, de faire émerger les tendances pour l'avenir et d'éclairer les décisions du futur. Comme on le dit : connaître pour comprendre, comprendre pour agir.

Afin de répondre aux nouveaux besoins de ces partenaires, l'AudaB va créer au cours de cette année deux nouveaux observatoires. La création de l'observatoire socio-urbain pour étudier les évolutions des quartiers et l'évaluation du dispositif CUCS, c'est le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, création de l'observatoire tourisme culture et sport pour dresser un bilan de la diversité de l'offre dans ces thématiques.

Le troisième point est d'assister les collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et dans leur définition de leur politique et projets. Alors bien sûr c'est d'assister en grande partie le Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCoT, participer aux différentes instances du SMSCoT, informer les élus, organiser et alimenter les débats, élaborer les documents soumis aux élus. Nous espérons effectivement, et nous nous préparons pour pouvoir arrêter ce SCoT en 2010. Nous faisons aussi de l'assistance aux communes par l'élaboration de modifications ou révisions de PLU ou de cartes communales. En 2008 nous avons travaillé pour Busy, Emagny, Lantenne-Vertière, Montferrand-le-Château, Pugey, Tallenay, Pouilley-les-Vignes, Vaire Arcier, Vorges-les-Pins. Là, pour des élaborations du PLU, et pour une révision simplifiée pour Mamirolle.

Nous avons une étude aussi de prospection et de valorisation des collines actuellement pour accompagner le Grand Besançon dans le pilotage des études et pour actualiser le diagnostic, et bien sûr plus la détection des enjeux, des espaces concernés, donc ça touche les 13 communes qui ont effectivement des collines le long de la vallée du Doubs.

Nous avons aussi une approche multi-communale dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans l'élaboration des projets urbains environnementaux et paysagers autour de la gare TGV, et là nous accompagnons effectivement les 4 communes concernées.

Le quatrième et dernier point est d'aider à la définition et au montage de projets cohérents, intégrés et durables. Donc là, nous faisons des études de programmation et de faisabilité concernant le futur jardin botanique pour assurer le respect du cahier des charges, pour organiser les réunions de travail avec les prestataires et les commanditaires, et ainsi faciliter le déroulement de l'étude. L'objectif pour nous est bien sûr de proposer avant la fin de l'année les premiers choix au comité de pilotage. Nous avons aussi beaucoup travaillé sur l'étude cœur d'agglo pour arriver à dégager et à faire partager par tous les acteurs un scénario de convergence par rapport aux différents sites mutables du centre élargi pour concrétiser le nouveau cœur d'agglomération.

Nous sommes aussi sur le processus de mutation des sites du centre ville, nous intervenons aux côtés de la Ville de Besançon et des propriétaires fonciers et immobiliers, comme l'Etat, le CHU, l'Université de Franche-Comté, le Conseil Général, sur la programmation et l'aménagement des différents sites du centre ville, et ceci a pour objectif de trouver une ou des affectations nouvelles pour ces différentes structures.

Nous aidons aussi à la définition et au montage de projets communaux et intercommunaux. Pour exemple, en 2008, l'aménagement du centre ville d'Osselle avec des scénarios de redéploiement de l'école et de la mairie, nous avons aussi fait l'aménagement pour le centre de Grandfontaine avec un scénario d'aménagement pour la programmation urbaine et l'aménagement de l'entrée Est de Vaire Arcier. Voilà les grands points, j'essaie d'être synthétique parce qu'il ne faut pas être trop long ce soir, et je vais en terminer là en n'oubliant pas de remercier effectivement toute mon équipe qui travaille énormément tout au cours de l'année et qui se serre les coudes, et on va essayer de pouvoir vous rendre service et de continuer à vous rendre service tout au long de l'année 2009. Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Je te remercie. Merci à ton équipe aussi, Jean-Paul, c'est vrai que l'AudaB est un partenaire essentiel pour nos réflexions au niveau de l'Agglomération, et même bien au-delà.

Est-ce qu'il y a des questions à poser ? Oui Marie-Odile.

Mme CRABBE-DIAWARA.- Juste une petite question sur le dernier point qui est inscrit à l'écran. J'aimerais connaître l'articulation entre l'AudaB et notre service d'aide aux communes, qu'elle est la frontière ? Comment cela s'articule ?

M. DILLSCHNEIDER.- Alors, l'AudaB et le service d'aide aux communes, alors j'ai son responsable à côté de moi, on a effectivement fait le point pour éviter de se marcher sur les pieds. Donc l'AudaB reste essentiellement dans l'aide aux communes sur des projets et ne rentre pas dans l'exécution de ces projets. Donc tant que nous sommes dans l'élaboration d'un projet, mais par rapport à son implantation, par rapport à ses fonctionnalités dans l'organisationnel de la communauté ou du village, là nous intervenons, et dès que l'on rentre dans l'opérationnel, nous arrêtons et on passe la main au service d'aide aux communes.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Merci Jean-Paul.
Monsieur REYLÉ, le mot de la fin.

Rapport n°6.2 – Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SMSCoT)

M. REYLÉ.- C'est à moi, vous n'êtes pas trop endormi ?

M. LE PRESIDENT.- Non, ça va ! C'est le vin blanc qui réchauffe à côté.
Vas-y, Raymond, allume ton micro. Il faut que tu presses sur le bouton.

M. REYLÉ.- Il va mieux !

Excusez-moi. Donc le Président a fait un plaidoyer sur l'aérodrome de Chalèze, de La Vèze, vous voyez ce que c'est, quand on est pris dans un secteur, on est... malgré la grandeur de vue on arrive à faire des faux pas. Je voulais juste vous dire que ces dernières années j'ai plaidoyé à fond pour que le SCoT prenne la part qu'il mérite, et que les personnes, les élus, prennent conscience de l'intérêt qu'il y a à ce qu'on y réfléchisse tous ensemble, et je ne me suis pas bagarré parce que je n'aime pas le terme, mais j'ai essayé au maximum de faire comprendre que c'est quelque chose d'important, non seulement pour les élus, mais pour tous les habitants de l'ensemble des 133 communes, des 5 EPCI qui nous environnent et de la CAGB que l'on prépare un document de planification et d'urbanisme pour structurer notre avenir. Ça, c'est extrêmement important, j'ai déploré longtemps un manque d'intérêt, et oh miracle ! Aux dernières commissions, la salle était pleine, les questions fusaient dans tous les sens...

M. LE PRESIDENT.- Et tu étais ravi.

M. REYLÉ.- Je n'ai rien dit parce que je n'avais rien à dire, tout allait bien. Et je crois qu'en fait on arrive dans la phase décisive du SCoT qui est la phase où ça va discuter sec dans notre assemblée, non seulement à la CAGB, mais dans nos conseils où là il y aura des questions fortes, parce que tant qu'on est dans la phase de réflexions et de bons sentiments, en se disant : « oui, ce serait bien de faire ci pour l'environnement, ce serait bien de faire ça pour nos... », mais quand on arrive dans le détail et qu'on met en application les contraintes qui ne manqueront pas d'arriver, notamment avec le but qu'on a dans notre SCoT et notamment le Grenelle 2, eh bien vous verrez, enfin pour ceux qui y assisteront, que cela ne va pas être de la tarte, mais que cela va être quelque chose de valable.

Donc le SCoT, vous savez ce que c'est, c'est pour garantir un développement durable, pour organiser le développement, pour autoriser les extensions, c'est important puisque depuis peu vous savez que la CDEC est devenue la CDAC et que les élus ont de moins en moins d'importance dans la CDAC, ça peut dépendre même d'éléments extérieurs du Jura ou de la Haute-Saône qui interviennent à la CDAC.

M. LE PRESIDENT.- C'est fort clair qu'on a de moins en moins d'importance, mais bon...

M. REYLÉ.- Malheureusement, oui. Et notre action ne va que sur les implantations au-delà de 1 000 m² pour lesquelles nous avons à donner un avis. Je ne vais pas vous faire un détail, mais c'est aussi quelque chose qui va complètement modifier notre possibilité d'implanter ou de refuser les implantations qui nous paraîtraient sauvages ou concurrentielles, ou qui mettraient en danger tel ou tel organisme ou magasin.

Donc le SCoT, c'est 133 communes, 66 délégués syndicaux dont 48 de la CAGB, vous avez tous les éléments. Le budget global n'est pas énorme mais je trouve que pour le peu d'argent qu'on a, le travail est de qualité, 548 000 €, oui, c'est le budget d'une commune, d'une petite commune. C'est vrai.

M. LE PRESIDENT.- Une pas si petite commune que cela tout de même !

M. REYLÉ.- Oui, une moyenne. Oui, quand je dis commune, j'entends en dessous de 1 000 habitants.

M. LE PRESIDENT.- C'est sûr, c'est par mois.

M. REYLÉ.- Chalezeule, effectivement, c'est 1 M€ en gros, donc ce n'est pas exceptionnel, il y en a comme Besançon qui font beaucoup plus ! Je ne sais pas, mais...

Donc les principales étapes de l'élaboration du SCoT, vous avez dans le tableau ce qui s'est passé, les études préalables qui ont été faites en 2003 / 2004, les rapports de présentation. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'on est en cours d'élaboration du PADD qui avait été reporté parce que non tout à fait ficelé, il y a eu des contestations très fortes, notamment au point de vue habitat, et on est en train de réfléchir et ce PADD, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable, devrait être approuvé par le SCoT, je ne vais pas dire d'ici la fin de l'année, mais début 2010, si tout va bien et si les délégués ne se bouffent pas le nez. Si, des fois c'est assez virulent.

Alors l'année 2008 a été une année de transition, puisque comme vous le savez il y a eu des élections, cela nous a permis de reprendre le projet. Un élément important du SCoT a été la participation très forte de la Chambre d'Agriculture que je réclamais depuis longtemps, la CCI dont on est dans les locaux ici, s'investit beaucoup moins dans nos réflexions, mais j'espère que cela viendra. Par contre, la Chambre d'Agriculture a fait un travail considérable, c'est important parce que nous leur mangeons du terrain, nous les grignotons petit à petit et il est important qu'on ait une collaboration forte avec non seulement les agriculteurs dans le cadre du PLU, mais de la Chambre d'Agriculture dans son ensemble, et là il y a un travail très important qui a été fait, très performant de la Chambre d'Agriculture, et cela continue et je remercie la Chambre d'Agriculture de s'être investie autant.

En 2009, le budget augmente, il est passé de 548 000 en 2008 à 711 000 en 2009, il n'y a pas eu d'augmentation des prélèvements, mais c'est parce qu'il y a eu des crédits qui ont été reportés de 2008 à 2009, puisque nous n'avons pas pu, l'année 2008 étant en transition, nous n'avons pas pu réaliser tout ce que nous devions faire.

Le budget 2009 représente 224 000 € pour la mission de maîtrise d'œuvre de l'AudaB qui nous aide, qui est notre bras droit, il faut le dire, et heureusement qu'on a l'AudaB, 100 000 € de remboursements des moyens CAGB mis à disposition. La CAGB met à notre disposition à la fois des locaux, mais aussi le personnel, donc on rembourse, un peu cher mais pas trop. Il n'écoute pas !

M. LE PRESIDENT.- Si, un peu cher mais pas trop. Tu sais, je t'écoute.

M. REYLÉ.- 267 000 €.

M. LE PRESIDENT.- Il faut écouter au moins trois conversations à la fois, peut-être même quatre, donc deux, cela ne pose pas de problème.

M. REYLÉ.- Toi ? Applaudissez !

M. LE PRESIDENT.- Non ! Je t'écoute, je t'écoute, effectivement.

M. REYLÉ.- Et 276 000 pour la réalisation des missions externalisées dont l'évaluation environnementale, la réalisation de documents d'aménagement commercial, l'expertise. Il n'y a pas de réaction pour le document d'aménagement commercial qui a été approuvé au mois de juillet. La réalisation de document d'aménagement, l'expertise à assistance juridique qui nous est nécessaire afin qu'on établisse un document d'urbanisme qui ne fasse pas l'objet de recours. Il y en aura sans doute, peut-être, je ne sais pas, mais on cherche à être le plus carré possible dans nos approches, parce que c'est des documents qui sont très importants et la moindre erreur peut nous être fatale. Voilà. Des marches de programmes d'études renforcées, finaliser les éléments du rapport de présentation, élaboration du document d'orientation, poursuivre l'évaluation environnementale, intensifier la concertation.

Objectifs : débattre le projet d'aménagement et de développement durable PADD, là aussi cela va être des séances qui vaudront leur pesant d'or, et arrêter le SCoT dans un délai de 6 mois suivant la promulgation de la loi Grenelle 2 attendue pour fin 2009. Je ne sais pas si elle arrivera fin 2009 mais il faudra qu'on attende quand même ces prérogatives, parce qu'il faudra qu'on se mette en harmonie avec le Grenelle 2, ce serait bête d'approuver un SCoT puis qu'après, 2 ou 3 mois après on ait des instructions qui nous disent « votre SCoT, vous pouvez le recommencer, il ne sert à rien », voilà.

M. LE PRESIDENT.- Mais les 6 mois, c'est un délai réglementaire ou un objectif qu'on se fixe ?

M. REYLÉ.- Pour ?

M. LE PRESIDENT.- Pour arrêter le SCoT dans un délai de 6 mois après la promulgation de la loi.

M. REYLÉ.- Non, c'est réglementaire.

M. LE PRESIDENT.- C'est réglementaire. Mais cela dit, c'est un peu dommage qu'on arrive là en fin de séance, c'est vrai, il y en a un certain nombre qui sont déjà partis, mais je crois qu'effectivement, tu as raison d'insister, c'est quelque chose de très important, voire même de capital pour le devenir de notre agglomération. En plus, les nouvelles réformes dont on parle mais qui ne sont pas encore totalement arrêtées, puisque ça bouge à peu près chaque jour, risquent peut-être encore de modifier tout cela. Donc moi je pense qu'effectivement il faut attendre le Grenelle 2 et ensuite faire en sorte que très rapidement on puisse terminer et arrêter ce SCoT dont nous avons besoin. Oui, je t'en prie.

M. VALLET.- Oui, Monsieur le Président, je profite de ce rapport sur le SMSCoT où on parle de développement pour rappeler que pour le secteur Plateau le développement passe inévitablement par l'achèvement des Mercureaux, et lors du dernier Conseil Communautaire on avait décidé de réactiver l'association RN 57, et je voulais profiter de l'occasion pour savoir où en était cette démarche.

M. LE PRESIDENT.- Oui, nous avons même demandé que Pierre CONTOZ puisse... ce n'était pas toi ? Si, alors c'est toi, Daniel, alors vas-y, effectivement.

M. HUOT.- On a des problèmes de point d'entrée dans l'association.

M. LE PRESIDENT.- Des problèmes de ?

M. HUOT.- De point d'entrée. Pour bien identifier le point d'entrée.

M. LE PRESIDENT.- Oui, alors bien sûr je comprends ce que tu veux dire, je pense que si ces problèmes on n'arrive pas à les régler il faudra peut-être faire autrement, parce qu'il y a quand même... enfin moi je ne veux pas rallonger le débat, mais je suis totalement d'accord avec ce que vient de dire notre ami, c'est qu'il faut que nous avancions par rapport à cela. Moi, je propose peut-être, parce que ce soir il est peut-être un peu tard pour cela, mais que l'on fasse le point au Conseil, Jean-Paul, du 15 octobre, qu'on fasse le point effectivement, savoir où nous en sommes par rapport à la voie des Mercureaux puisque nous avons... j'ai rencontré le Préfet avec Claude JEANNEROT et Marie-Guite DUFAY, avec d'autres collègues, les choses n'avancent quand même pas à la façon... à la vitesse que nous aimerions voir avancer ces projets. Moi je propose que l'on fasse le point, peut-être que d'ici là vous mettiez ce Conseil... c'est le 15 octobre, donc les 3 semaines qui restent pour regarder si ces difficultés d'entrée dans le système sont levées, faute de quoi il faut éventuellement peut-être recréer quelque chose d'autre, ce serait dommage parce que je pense qu'il avait déjà une mobilisation. Moi je suis à votre disposition pour éventuellement rencontrer notre ami, le Président actuel, et pour voir effectivement comment... oui, et puis en plus il y a peut-être aussi, je ne sais pas s'il y a ce que tu dis. Non, moi je pense qu'il faut qu'on fasse le point d'ici le 15 octobre, et que le 15 octobre on soit en mesure de... comment dire, d'avancer.

Il y a Jean-Claude ROY avant qui avait demandé la parole, et ensuite donc Jean-Pierre MARTIN.

M. ROY.- Oui, simplement une précision. Le DRE invite les élus à une visite de la voie des Mercureaux le 24 septembre, donc c'est bientôt, et la voie est ouverte... il y a une invitation publique le samedi qui suit, donc le samedi 26, donc on aura des informations, je suppose, à ce moment-là.

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais ça, Jean-Claude, c'est important, c'est des opérations de communication. Moi, ce qui m'inquiète, ce n'est pas la voie des Mercureaux, celle que l'on va visiter, parce que ça, elle va être terminée, moi, ce qui m'inquiète, c'est comment on va terminer la liaison qui manque. C'est surtout cela qui m'inquiète, comment on va éviter le fait que quand tu sortiras des Mercureaux par cette 2 x 2 voies magnifique, tu vas te retrouver au rond-point de Beure où là cela ne va plus du tout aller, tu vas te retrouver complètement embolisé à Micropolis, à Saint-Ferjeux jusqu'aux tours Amitié. Donc ça va être même... la situation ne sera pas améliorée par cela, elle sera au contraire... ça empirera, et je l'ai dit, je l'ai redit, et je re redis, et ce sera les élus, et spécialement les élus de l'Agglomération, de la Ville de Besançon qui sont pour certains les mêmes, pour beaucoup les mêmes d'ailleurs, ou du Département ou de la Région qui seront accusés de ne pas avoir fait le nécessaire. Actuellement, j'ai demandé au Préfet, on a une bonne écoute du Préfet, mais enfin ce n'est pas lui qui décide toujours, c'est au niveau de l'Etat, on a demandé des crédits nouveaux. Moi j'ai demandé, vous le savez, que l'on puisse mettre des crédits sur des aménagements provisoires, parce que de toute façon il faut être clair, nous aurons peut-être 1 ou 2 M€ de crédits d'études, peut-être 3 ou 4, mais des crédits d'études. Ce qui veut dire que les travaux ne commenceront pas avant 2014, de toute façon 2014 / 2015,

c'est une affaire qui sera terminée en 2020. Il faut oser le dire ! Il faut oser dire que les travaux ce sera du 2020 dans le meilleur des cas.

Donc moi j'espère, comme beaucoup d'entre nous, que le tramway, les transports en commun, l'auto-partage, le vélo, tout cela, les modes doux, et je pense surtout pour les transports en commun qu'on va arriver à diminuer le nombre de voitures, et la situation ne peut pas continuer ainsi quand même malgré cela. Actuellement on ne circule plus. Voilà.

Donc j'observe que dans les derniers arbitrages du PDMI il y a beaucoup de choses qui ont été promises, j'observe aussi que peu a été promis pour la Franche-Comté puisqu'il y a sur la Franche-Comté, si mes souvenirs sont exacts, 15 et 1, donc 16 M€ sur la Franche-Comté sur un PDMI qui avoisine les 180 M€, il y a donc peu. Je me réjouis que l'on étudie la déviation Est de Vesoul, puisqu'effectivement chacun sait qu'en passant à Vesoul c'est très embouteillé sur l'Ouest déjà, et qu'il faut faire la déviation Est, donc c'est important qu'on l'étudie, mais je suis tout de même très déçu, surpris, choqué pour ne pas dire plus, que l'on n'avance pas plus sur cette voie des Mercureaux qui, je le rappelle, devait être terminée en 2006 ! 2006, la voie des Mercureaux, et pour l'instant il n'y a pas un crédit... j'ai même des lettres du Préfet, je devrais les retrouver, un Préfet précédent, je crois que c'était Alain GEHIN qui me disait que la tranchée couverte serait démarrée en 2005. Pour l'instant, on n'a même pas les crédits pour faire les études. Alors moi je propose que d'ici le 15 octobre notre ami Daniel HUOT puisse revoir son ancien collègue, prédécesseur et ami avec toi, avec Jean-Pierre MARTIN à qui je vais passer la parole dans un instant, pour, je le dis parce que je suis en train de me rappeler que tu avais demandé la parole, pour voir ce que l'on peut faire, parce qu'effectivement, l'association avait des listings, avait des crédits, et il faut qu'on avance parce que maintenant cela touche tout le monde, ça touche le Plateau, mais cela ne touche pas que le Plateau, ça touche aussi les gens de l'Ouest, et même les gens de l'Est, parce que beaucoup de ceux qui passent dans la rue de Vesoul, par exemple, qui descendent par là, ils passeraient par l'autre côté s'il y avait la... qui traverse la ville, ils passeraient par l'autre côté si la voie était terminée. Donc cela concerne tout le monde. Voilà.

Alors moi je passe la parole à Jean-Pierre, excuses moi.

M. MARTIN.- Je n'avais pas spécialement demandé la parole, je faisais des signes à Pierre CONTOZ, simplement pour dire que de par mon activité professionnelle je suis en lien direct avec la famille BRENET et que je connais très bien son gendre, et donc je vais voir avec lui directement comment réactiver l'association RN 57 sans faire trop de vagues.

M. LE PRESIDENT.- Bon, je te remercie, il faut qu'on prenne quand même des décisions aux alentours du 15 octobre. Voilà.

Oui, Monsieur ROSSELOT ?

M. ROSSELOT.- Juste relever, mais très rapidement, c'est vrai que c'est scandaleux que cela n'ait pas été plus vite, mais bon tous les gouvernements se sont succédés, vous-même vous avez soutenu un gouvernement entre 1997 et 2002, il n'y a pas eu beaucoup d'avancées !

M. LE PRESIDENT.- Ah ! Vous voyez, vous faites fuir tout le monde, Monsieur ROSSELOT !

M. ROSSELOT.- Deuxièmement, mais je ne fais pas de politique ! Mais deuxièmement, tout a été mis sur le transport en commun, malheureusement ! Et Devecey / Besançon. Et puis troisièmement, peut-être qu'en remodelant, comme vient de faire Mulhouse, je n'en sais rien, moi, les structures territoriales, on aurait plus de poids. Vous évoquez malicieusement Vesoul, je n'ai pas d'actions à Vesoul, mais en effet, cela peut intéresser, cela intéresse les gens de Vesoul jusqu'à Pontarlier, et s'il y avait un remodelage des

territoires qui donne une taille critique beaucoup plus forte à notre intercommunalité centrale de la région de Franche-Comté, peut-être que cela ferait avancer un peu plus, voilà, c'est tout ! Il faut le dire !

M. LE PRESIDENT.- Bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non, attendez, ce n'est pas terminé ! Il y a un rapport et il y a une question orale de Jean ROSSELOT, oui, avec débat si la majorité de l'Assemblée le souhaite, comme pour toutes les questions orales.

Donc Gaby, c'est à toi, maintenant, je pense.

Questions diverses

Rapport n° 10.1 – Communication du rapport d'activité 2008 de la CAGB

M. BAULIEU.- Oui, en un trait de temps sur la communication du rapport d'activité 2008 de la CAGB. Nous avons tous dans nos dossiers la dernière édition du rapport sur l'année 2008, vous avez tous bien noté que c'est certes une obligation par le Président de nous communiquer ce rapport pour le 30 septembre, mais c'est aussi une obligation pour tous les maires d'en faire une communication formelle dans le Conseil municipal. Donc c'est une invitation à chacun de ne pas l'oublier, de même de rappeler que les prises de parole devant les Conseils municipaux sur l'activité d'intercommunalité devraient être plus fréquentes dans l'année.

Sur le rapport, vous l'avez déjà lu et relu dans le détail, je ne sais pas, y compris sur le CD ROM qui a été joint, le DVD, vous l'aviez, normalement cela doit suivre en un exemplaire dans chaque commune. Donc vous avez vu la présentation qui est plus thématique plutôt que par commission pour tenter de changer, d'innover un peu, et que vous vous y retrouviez par les grandes problématiques dont nous avons la charge. Sans oublier la partie financière que vous avez en fin.

Bref, je crois que ce soir ce sont deux documents à garder dans nos serviettes, le rapport sur l'ensemble des structures partenaires est intéressant pour mémoriser les choses, et celui-là, c'est l'aide-mémoire permanent pour les élus afin de parler de l'Agglomération et se souvenir de ce qu'on aurait oublié.

M. LE PRESIDENT.- Maintenant, un certain nombre de questions orales, entre autres de Monsieur ROSSELOT qui me demande de poser une question orale relative à l'avenir du projet de loi sur la réforme des institutions. Vous avez remarqué que ce Conseil est un Conseil spécial qui était consacré aux structures partenaires, cela dit, pour ne pas être accusé d'anti-démocratie, je vais laisser Monsieur ROSSELOT poser sa question et je vous dirai ensuite ce que je propose, même si, à mon avis, nous ne sommes pas dans l'objet d'un débat de ce type-là ce soir.

M. ROSSELOT.- On peut remettre au prochain, il n'y a rien d'urgent.

M. LE PRESIDENT.- Non, non, mais posez votre question, Monsieur ROSSELOT.

M. ROSSELOT.- C'était simplement ceci, je posais la question, comme m'y autorise le règlement intérieur, de savoir s'il ne serait pas opportun de créer un groupe de réflexion sur l'évolution de notre intercommunalité, justement, pour soutenir plus encore la compétitivité économique de nos entreprises qui en ont tant besoin et qui vivront encore des moments difficiles, pour donner une taille critique plus grande, un poids plus grand, une influence plus grande, qui pourraient jouer en faveur d'une accélération des équipements routiers dont on parlait tout à l'heure.

Je fais cette proposition d'installer d'ores et déjà, dès maintenant, ce groupe de réflexion sur l'avenir de notre intercommunalité compte tenu donc de la réforme des collectivités territoriales et de leur regroupement qui se profile à l'horizon, compte tenu du fait que cette réforme donnera, comme ce fut le cas en 1999, lors de la loi CHEVENEMENT sur laquelle est assise notre intercommunalité, des pouvoirs importants au Préfet de propositions de nouveaux périmètres, de nouveaux schémas, et que donc il serait bon que d'ores et déjà, à travers un tel groupe, notre intercommunalité puisse échanger avec les administrations, les élus, mais aussi les administrations préfectorales de Haute-Saône et du Doubs puisqu'en termes d'animations économiques notre département, et notre intercommunalité, notre bassin de vie Doubs central, déborde largement sur la Haute-Saône. Cela a d'ailleurs été bien souligné par les acteurs économiques eux-mêmes lorsqu'a été lancé le club stratégie d'accueil de la LGV.

Aussi parce que les choses bougent autour de nous, les Communautés d'Agglomérations de Belfort et de Montbéliard songent, on l'a lu dans la presse cet été, à se regrouper, et plus encore la Communauté d'Agglomération de Mulhouse vient de se regrouper, alors là elles anticipent vraiment, avec deux communautés de communes, la Communauté de Communes de l'Île Napoléon et la Communauté de Communes des Collines, de telle sorte qu'ils atteignent une taille aujourd'hui, cela double à peu près de 250 000 habitants, ça permet de renforcer les capacités fiscales notamment.

Et je dis qu'il serait bon de mettre sur pied ce groupe de réflexion car on peut se demander, en regardant les cartes de l'intercommunalité de la Haute-Saône et du Doubs, s'il n'y a pas quelque chose à faire entre notre Communauté d'Agglomération et 9 communautés de communes que je qualifierai de stratégiques, justement pour avoir du poids pour la compétitivité des entreprises ou pour les réseaux routiers. 9 communautés de communes que je qualifierai de stratégiques, 5 dans le Doubs : la Bussièrès, Dame Blanche, Rives de l'Ognon, etc., et 4 en Haute-Saône : Pays Riolais, Montbozon, Chanois et même la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul, eux qui répètent tout le temps qu'ils sont dans la banlieue de Besançon. Compte tenu du fait que placés comme nous le sommes, mais vraiment pile au milieu de l'axe Rhin-Rhône avec, sur notre flanc Est, 4 grandes villes : Bâle / Mulhouse, Belfort / Montbéliard, et sur le flanc Ouest 4 grandes villes : Dole, Dijon, Châlon et Montceau si on n'a pas...

M. LE PRESIDENT.- Votre question, c'est quoi ?

M. ROSSELOT.- Je finis. J'arrive ! Ecoutez, je vous en prie ! Vous pouvez me laisser exposer un élément quand même vraiment d'importance stratégique pour l'avenir. J'y arrive, j'exposais les motifs.

Donc compte tenu du rôle pionnier qu'on a à jouer et d'exemplarité dans l'espace Rhin / Rhône, ma question est de savoir si on ne doit pas d'ores et déjà mettre sur pied ce groupe de réflexions qui comprendrait bien sûr les représentants de notre établissement public de Communauté d'Agglomération, des Communautés de Communes, des administrations préfectorales de la Haute-Saône et du Doubs, ainsi que des représentants des Conseils Généraux de ces deux départements, de l'Université qu'il faut mobiliser avec ses capacités d'expertises, et bien entendu le tout avec le soutien d'expertise et logistique de l'AUDAB et du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale.

Voilà ma question. Et si vous pensez que j'ai parlé trop longtemps pour un sujet qui est grandement d'avenir, où là où ça bouge autour de nous, moi je ne sais pas, mais ce qui vient de se passer à Mulhouse m'interpellerait si j'étais à votre place, eh bien écoutez, il vaut mieux que je reste chez moi et puis que j'essaie de ne rien apporter du tout, parce que c'est déplaisant de vous entendre dire ça !

Voilà, j'ai posé une question, je pense que c'est une question stratégique qui mérite que l'on prenne 5 minutes dans cette soirée d'exposition de tous ce qu'on a fait.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur ROSSELOT, merci pour votre question, je vous donne raison pour poser cette question, elle est effectivement intéressante. J'ai d'ailleurs eu l'occasion, moi, de

parler très souvent avec Jo SPIEGEL de ce regroupement de ces communautés d'agglomérations, d'ailleurs ce n'est pas du tout le même schéma quand vous connaissez la Communauté d'Agglomération de Mulhouse et les autres communautés d'agglomérations que vous venez de citer, ce n'est absolument pas le même schéma ! Parce que j'entends bien que regrouper la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon plus toutes les communautés de communes jusqu'à Vesoul...

M. ROSSELOT.- Je ne dis pas qu'il faut le faire, réfléchir au moins !

M. LE PRESIDENT.- On est en train de recréer certainement un nouveau département. Moi, ce que je veux vous répondre, Monsieur ROSSELOT, c'est que tout d'abord ce projet de loi, j'en ai encore parlé il y a moins d'une semaine au sein de l'association des maires des grandes villes de France qui a des groupes de travail et qui intervient beaucoup, parce que la problématique que vous posez, nous nous la posons, je me la pose et l'ensemble des présidents de communautés d'agglomérations, de communautés de communes de France se la posent, l'ADCF travaille ce dossier, j'ai rencontré hier à l'assemblée Daniel DELAVEAU, le maire de Rennes qui est aussi Président de l'ADCF, qui allait justement... donc qui était donc notre émissaire, pour aller discuter de cela à l'Assemblée Nationale avec les parlementaires qui travaillent sur ce dossier, l'Association des Maires des Grandes Villes de France travaille, ils ont des rencontres de prévues par rapport à cela sur un projet de loi qui n'est pas encore arrêté cependant par le Conseil...

M. ROSSELOT.- L'avant-projet de loi est là.

M. LE PRESIDENT.- Ce qui n'est pas encore arrêté. Donc moi je pense qu'il est un peu tôt pour un débat en Assemblée Communautaire.

Par contre, ce que nous avons décidé de faire, qui ne va pas tout à fait dans le sens que vous disiez, mais qui est tout de même à mon avis quelque chose d'intéressant, c'est que la commission 6 et la commission 8, je rappelle que la commission 6 c'est prospective et grands projets, donc on est tout à fait dans ce domaine-là, et que la commission 8, collectivités et partenaires, avec Jean-Pierre GOVIGNAUX, la 1^{ère} est à Nicolas BODIN, puissent se réunir par rapport à cela et commencer à faire un certain nombre de propositions.

D'autre part, nous avons des rapports, bien sûr, avec les grandes associations qui travaillent là-dessus, l'association des maires de France, l'association des maires des grandes villes de France et l'ADCF, l'Association des Collectivités, enfin c'est l'AMGVF des agglomérations, voilà, je ne sais plus ce que veulent dire le C et le F. L'association Des communautés de Communes de France, c'est cela que ça veut dire, voilà. Donc que nous puissions en parler, je pense même que nous pourrions éventuellement, dans le courant du mois peut-être d'octobre, demander à une personnalité qualifiée de venir nous faire un exposé là-dessus pour ceux que cela intéresse, on peut très bien faire cela par exemple un samedi matin, c'est effectivement un débat important, vous avez raison, tellement important que nous nous en préoccupons beaucoup et que nous avons d'ailleurs beaucoup d'interrogations. Vous savez que dans les nouvelles réformes institutionnelles, par exemple, quand même on se dirige à grande vitesse à la suppression des communes, enfin pas en tant que telles, mais des grands pouvoirs des communes, puisque même l'urbanisme passerait aux agglomérations, par exemple. On peut se demander tout de même ce qu'il restera d'ailleurs aux maires, à part la voirie.

Il y a donc beaucoup de débats qui sont intéressants à mener, mais moi je pense que l'on doit déjà mener ces débats-là, je suis d'accord et nous avons déjà évoqué cela avec Nicolas BODIN et Jean-Pierre GOVIGNAUX, nous sommes d'accord pour réfléchir là-dessus, apporter une contribution dans le cadre de ces commissions où d'ailleurs tout le monde est représenté, et ensuite peut-être faire intervenir un spécialiste de l'ADCF, peut-être, qui pourrait venir nous exposer cela pour faire aussi un compte rendu de

tout ce qui s'est déjà dit, parce qu'on ne va pas relancer le débat comme cela, en francs tireurs, alors que nos associations représentatives travaillent là-dessus depuis au moins 6 mois, au minimum 6 mois, et moi je propose qu'ou l'ADCF ou l'Association des Maires des Grandes Villes de France, une personnalité qualifiée, ou l'Association des Maires de France puisse venir nous exposer cela, et je pense que cela pourrait répondre à votre question.

Voilà ce que j'ai envie, je ne sais pas ce que vous en pensez, de proposer, parce que c'est effectivement un débat important, je n'ai pas dit que ce n'était pas important, c'est même capital mais je connais bien la façon de faire de Monsieur ROSSELOT qui me dit : « regardez ce qu'on fait à Mulhouse ». Je sais....

M. ROSSELOT.- Non, mais ce n'est pas ça !

M. LE PRESIDENT.- Oui, je sais ce que l'on fait à Mulhouse puisque j'en ai déjà parlé avec Jo SPIEGEL à de nombreuses reprises, le contexte n'est pas le même, mais il faut que nous, nous interrogiions, parce qu'il n'y a pas que cela qui est dans la réforme institutionnelle qui est inquiétante, il y a une chose par exemple, et on ne va pas relancer le débat là-dessus, c'est pour ça qu'il serait important, je pense... nous avons eu l'autre jour à l'AMF le représentant, enfin l'auteur, le nom m'échappe, mais Jean, tu vas savoir ça, l'auteur du rapport qui a été remis à SARKOZY il y a 2 ou 3 mois, comment il s'appelle ? C'est un professeur, un membre du comité d'initiatives stratégiques qui est venu faire un topo.

M. ROSSELOT.- DEBOISSIEUX.

M. LE PRESIDENT.- Non, ce n'est pas lui. Comment ?

Un intervenant.- BINITZ.

M. LE PRESIDENT.- Oui, peut-être, je crois que c'est ça.

Moi j'ai assisté à sa conférence le matin entre 10 heures et 10 heures et demie, et c'est vrai qu'en une demi-heure il a parfaitement brossé le tableau, et ces personnes-là sont tout de même au cœur des préoccupations. Par exemple lui, je ne sais pas s'il viendra à Besançon, mais quelqu'un de ce niveau-là, pourrait faire l'état de la réforme, mais il n'y a pas que cela, il y a aussi beaucoup d'autres choses, et je vous donne un exemple qui m'inquiète beaucoup. On parle de la réforme de la taxe professionnelle qui sera remplacée par autre chose, dans lequel nous perdrons, nous ne perdrons pas, on ne sait pas encore, mais par exemple ce que disait... j'avais d'ailleurs emmené avec moi un de nos collaborateurs, c'est Laurent VAN HERREWEGHE qui pourrait en témoigner, comme quoi ces remarques-là ne sont pas partisans ni de Gauche ni de Droite, et quand on parle de la réforme de la taxe professionnelle, les inquiétudes viennent autant des membres de l'association qui sont des maires ou des présidents de Droite aussi bien que des maires ou des présidents de Gauche, et la TP, qu'est-ce que tout le monde dit ? Entre autres Gérard COLLOMB qui le disait, un des élus du Havre, vous voyez que ce n'est pas les mêmes couleurs politiques. Qu'est-ce qu'ils disent ? Ils disent que la TP, quand on va supprimer le lien avec l'activité économique, qu'est-ce qui va se passer ? Et le maire de Lyon disait : « moi j'ai la vallée de la chimie, à FEYZIN, près de chez moi, dans le Grand Lyon », parce que ça rapporte, mais demain, quand il n'y aura plus ce lien entre l'activité économique et la taxe professionnelle, vous me direz où vont aller les entreprises de logistique qui font du bruit et de la poussière, les industries chimiques qui sont polluantes, si la commune cela ne lui rapporte rien.

J'en parlais ce matin, j'ai rencontré les gens du pipeline, l'association du pipeline du Jura qui va de Genes à Neufchâtel, et nous sommes tombés d'accord là-dessus. Je leur ai dit : « vous n'avez pas intérêt à redemander à faire un pipeline, parce que qui est-ce qui voudrait un pipeline quand il n'y aura plus de

retombées ? Qui est-ce qui va vouloir chez lui une base de logistique pour les camions si cela ne rapporte rien à sa commune, si ce n'est que des camions sur la route et de la poussière ? Qui est-ce qui va vouloir d'une centrale à béton ? Qui est-ce qui va vouloir d'une centrale pour faire du bitume sur les routes ? Qui est-ce qui va vouloir d'une usine chimique qui va polluer et qui, en plus, va délimiter autour, dans le cadre de SEVESO 2, un périmètre de sécurité de plusieurs dizaines, voire centaines, d'hectares sur lesquels on ne pourra rien faire. Demandez à nos amis de Gennes ou à ceux de Deluz, par exemple, ils sont très bien placés pour vous dire comment tout cela se traduit dans les faits.

Donc il y a plein de choses à voir, et ça, c'est une grosse inquiétude. Au-delà des problèmes fiscaux, des craintes fiscales que l'on peut avoir, qui ne sont d'ailleurs pas forcément vérifiées pour notre Agglomération, on ne sait pas pour l'instant, les calculs qu'ils font, font que nous, ce serait peut-être à peu près équivalent, on perdrait mais pas de trop, on gagnerait mais pas de trop, mais dans d'autres communes qui avaient de très fortes TP, il y a des simulations qui ont été faites qu'ils perdraient 70 % de leurs ressources, donc ça va peut-être un peu bouger.

C'est pour ça, je crois qu'oui, il faut enrichir le débat, je pense d'ailleurs que nous avons des parlementaires dans cette région et ils peuvent aussi peut-être organiser une consultation, et je pense que nos deux parlementaires seraient tout à fait dans leur rôle d'informer les élus de cette région des suites de cette loi et des conséquences qu'il y aura, mais qu'on parle globalement de tout.

Voilà, donc moi ce que je vous propose, pour avoir répondu à votre question que j'ai écoutée avec beaucoup d'intérêt, c'est que nos deux commissions travaillent là-dessus, qu'ensuite on voit quelle suite on donne, et que peut-être on puisse faire venir un spécialiste, alors peut-être pas de ce niveau-là parce que je ne suis pas sûr qu'il se déplacerait...

M. ROSSELOT.- Bonne idée.

M. LE PRESIDENT.- Mais que l'on puisse faire venir un spécialiste qui nous informe, parce que ce que j'ai appris, moi, la semaine dernière, je ne suis pas sûr que tout soit encore vrai aujourd'hui, mais ça, c'est normal, par contre.

M. ROSSELOT.- Est-ce que vous m'autorisez à dire un mot ?

M. LE PRESIDENT.- Je crois que c'est une très bonne idée de faire venir un spécialiste, une très bonne idée, en effet. Il faut partager en effet cette...

M. ROSSELOT.- La réponse des commissions, c'est une réponse, oui, qui est assez logique, puisque la 6, j'y ai appartenu, c'est la commission un peu stratégique, mais je pense qu'il faudrait élargir cette commission n°6 et 8 à des représentants des 9 communautés de communes et des administrations préfectorales du Doubs et de la Haute-Saône, il faudrait faire un cercle de ça. Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Ecoutez, dans les commissions ils sont là.

M. ROSSELOT.- Non, mais on pourrait décider à titre informel que les 6 et 8 plus les représentants des administrations préfectorales, plus les représentants des exécutifs des 9 communautés de communes fassent ce groupe de travail, voilà.

M. LE PRESIDENT.- Ecoutez, on va déjà demander aux commissions de travailler, ensuite je ne suis pas sûr que... parce qu'il se passe tout de même des choses, parce qu'on en discute entre nous, on en discute aussi avec le Président du Conseil Général de la Haute-Saône régulièrement, avec le Président du

Conseil Général du Doubs, mais surtout, ce que je trouve un peu spécieux comme argument, c'est de dire : « regardez ce qui se passe à Mulhouse ».

M. ROSSELOT.- Non !

M. LE PRESIDENT.- Ce n'est pas pareil ce qui se passe à Mulhouse.

M. ROSSELOT.- Je ne veux pas...

M. PRESIDENT.- On est d'accord. Ce qui se passe à Dijon, par exemple...

M. ROSSELOT.- C'est pour dire que ça bouge ailleurs, voilà !

M. LE PRESIDENT.- Mais ça bouge ici aussi, parce qu'il ne faut quand même pas que l'on reste sur cette idée que c'est toujours mieux ailleurs, qu'il ne se passe rien ici !

M. ROSSELOT.- Non, ce n'est pas ce que je dis !

M. LE PRESIDENT.- Non, je n'ai pas dit que c'est Jean ROSSELOT qui le disait, j'ai dit qu'on l'entendait quelquefois, pas dans la bouche de Jean ROSSELOT qui dit souvent que tout avance bien ici, mais qu'on a vu ce soir que cette agglomération elle bougeait.

Alors oui, Jean ROSSELOT, il y a un vrai problème qui est posé, c'est vrai, il y a un problème qui est posé, il y a des associations qui nous représentent qui travaillent à ce niveau-là, au niveau national, et c'est là que nous devons faire entendre nos réflexions, nos remarques, c'est au niveau des instances nationales qui sont des groupes de pression très importants, au niveau de nos parlementaires parce que ce sont eux qui votent la loi, donc il faut les parlementaires aussi, que nos commissions travaillent, et ensuite qu'on fasse venir dans le courant du mois d'octobre quelqu'un qui puisse nous expliquer. Mais comme on nous a dit l'autre jour, ce que je vous dis aujourd'hui ne sera peut-être plus vrai quand je sortirai de cette pièce, parce que c'est en grande discussion.

Voilà, moi, ce que je vous propose.

Il y avait deux autres questions qui étaient posées, mais vu l'heure je propose au groupe communiste de les passer la prochaine fois, les questions, voilà.

Je vous remercie.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15)